

DIVISION 217

DISPOSITIONS SANITAIRES ET MEDICALES

Edition du **7 NOVEMBRE 1996**, parue au J.O. le **20 NOVEMBRE 1996**

A jour des arrêtés suivants :

Date de signature	Date de parution J.O.
02-05-02	05-05-02
07-02-03	04-03-03
23-01-04	14-03-04

TABLE DES MATIERES**Chapitre 217-1 - Dispositions générales**

Article 217-1.01 Champ d'application

Chapitre 217-2 - Surveillance sanitaire du navire - Soins à bord

Article 217-2.01 Surveillance sanitaire du navire.

Article 217-2.02 Médecins embarqués

Article 217-2.03 Personnel infirmier

Article 217-2.04 Navires sans médecin

Chapitre 217-3 - Matériel médical et produits pharmaceutiques

Article 217-3.01 Obligations des navires de commerce et de pêche (*arrêté du 23/01/04*)

Article 217-3.02 Obligations de l'armateur

Article 217-3.03 Composition et répartition des dotations médicales

Article 217-3.04 Adaptation des dotations médicales

Article 217-3.05 Médicaments relevant d'une prescription médicale

Article 217-3.06 Personne responsable de la dotation médicale

Article 217-3.07 Stockage de la dotation médicale

Article 217-3.08 Appareil à désinfecter

Article 217-3.09 Examen et contrôle de la dotation médicale

Annexe 217-3.A.1 Répartition des dotations médicales (arrêté du 23/01/04)

Annexe 217-3.A.2 Composition des dotations médicales (arrêtés des 02/05/02, 07/02/03 et 23/01/04)

Annexe 217-3.A.3 Modèle de registre des médicaments (arrêté du 23/01/04)

Annexe 217-3.A.4 Sac médical d'urgence sur les navires affectés au transport de passagers (arrêté du 23/01/04)

Annexe 217-3.A.5 Modèle de bon de commande (arrêté du 23/01/04)

Annexe 217-3.A.6 Fiche d'observation médicale de télé consultation (arrêté du 23/01/04)

Chapitre 217-4 - Documents médicaux

Article 217-4.01 Guides médicaux

Article 217-4.02 Registre des stupéfiants

Article 217-4.03 Cahier médical

Article 217-4.04 Fiche médicale des personnes débarquées malades ou blessées

Article 217-4.05 Questionnaire en cas d'accident

Annexe 217-4.A.1 Fiche d'évacuation médicale

CHAPITRE 217-1
DISPOSITIONS GENERALES

Article 217-1.01

Champ d'application

Sauf disposition expresse contraire, la présente division s'applique à tous les navires, à l'exception des navires de plaisance.

CHAPITRE 217-2**SURVEILLANCE SANITAIRE DU NAVIRE - SOINS A BORD****Article 217-2.01***Surveillance sanitaire du navire.*

1. Le service de santé des gens de mer est chargé de veiller à ce que, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la sauvegarde de la santé des équipages et des personnes embarquées soit normalement assurée.
2. A cet effet il est informé de toutes les difficultés d'ordre sanitaire qui peuvent survenir à bord des navires.
3. Il peut, avec l'accord ou à la demande de l'autorité maritime, contrôler l'état des installations, des locaux d'habitation, les conditions de conservation des vivres et approvisionnements et tout ce qui, à bord du navire, concerne l'habitabilité, l'hygiène et les conditions de travail.
4. Il peut effectuer à bord toutes enquêtes ou études se rapportant à la médecine du travail.
5. Lorsque la gravité d'un accident corporel ou le caractère répétitif de certains accidents fait décider d'une enquête à bord, le médecin des gens de mer est membre de la commission d'enquête.
6. Le contrôle des conditions d'hygiène applicables dans les locaux destinés à l'entreposage, à la préparation et à la distribution des denrées alimentaires à bord des navires est exercé par le service vétérinaire d'hygiène alimentaire, selon les dispositions de l'arrêté interministériel du 26 septembre 1980 (J.O. du 15 octobre 1980), compte tenu des contraintes liées à la conception d'un navire, notamment en ce qui concerne la hauteur sous plafond.

Article 217-2.02*Médecins embarqués.*

1. Tout navire dont l'effectif, équipage et passagers réunis, atteint le chiffre de 100 personnes et qui effectue soit une traversée dont la durée normale dépasse 48 heures, soit un voyage comportant des traversées successives dont la durée totale dépasse 7 jours doit avoir à bord un médecin breveté de la marine marchande.

Il doit être embarqué un second médecin si cet effectif atteint le chiffre de 1 200 personnes et si le navire doit effectuer une traversée dont la durée normale dépasse 3 jours.

Les collectivités ou groupes de passagers (détachements militaires, émigrants, etc.) accompagnés d'une mission médicale n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de l'effectif

Article 217-2.03*Personnel infirmier.*

1. Un infirmier ou une infirmière est obligatoirement embarqué sur les navires sur lesquels la présence d'un médecin est exigée en application de l'article 217-2.02 ci-dessus.

Au-delà de 600 personnes et par tranche supplémentaire équivalente, il est embarqué sur lesdits navires un infirmier ou infirmière supplémentaire.

Les collectivités ou groupes de passagers (détachements militaires, émigrants, etc.) accompagnés d'un infirmier ou d'une infirmière n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de l'effectif.

2. Les personnes affectées au service médical, en exécution du paragraphe 1, doivent être titulaires:

- soit du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière,
- soit, si l'intéressé est ressortissant d'un Etat membre de la Communauté économique européenne, d'un diplôme, certificat ou autre titre d'infirmier responsable des soins généraux définis selon les termes de l'article L. 474-1 du code de la santé,
- soit d'un brevet ou d'un certificat validé pour l'exercice en qualité « d'infirmier autorisé polyvalent » selon les termes de l'arrêté du 11 septembre 1984 relatif à la validation de titres pour l'exercice de la profession d'infirmier (titres militaires).

Article 217-2.04

Navires sans médecin.

Sur les navires sur lesquels n'est pas embarqué un médecin, le capitaine est responsable des soins.

Il peut déléguer la pratique des soins, la gestion et l'usage de la dotation médicale à un ou plusieurs membres de l'équipage ayant reçu la formation appropriée, réactualisée périodiquement, au moins tous les cinq ans.

CHAPITRE 217-3**MATERIEL MEDICAL ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES****Article 217-3.01***(arrêté du 23/01/04)**Obligations des navires de commerce et de pêche.*

1. Tout navire de commerce ou de pêche possède en permanence à bord une dotation médicale composée de matériels, d'objets de pansement et de médicaments conforme aux dispositions du présent chapitre.

2. Pour les navires existants, en cas de modification de ces dotations, sauf mentions spéciales, les dispositions particulières suivantes sont adoptées :

- les anciens médicaments ayant leurs équivalents dans la nouvelle dotation ne sont remplacés qu'après usage ou lorsqu'ils sont arrivés à la date de péremption. Les médicaments nouveaux, qui n'ont pas leurs équivalents dans l'ancienne dotation, devront être mis en place dans un délai de 1 an à compter de la date de la publication de l'arrêté modificatif de la présente division. Pour effectuer ce tri, l'annexe 1 ⁽¹⁾ au PV CCS 764 REG 01 aide à classer ces médicaments ;

- les matériels anciens sont remplacés par les matériels équivalents de la nouvelle dotation lorsqu'ils sont usés ou perdus ;

- le matériel portant la mention "nouveau matériel et n'ayant pas son équivalent dans l'ancienne dotation" devra être mis en place dans un délai de 1 an à compter de la date de la publication de l'arrêté modificatif de la présente division.

3. En cas de séjour occasionnel en zone impaludée à terre (carénage ou travaux) une prophylaxie antipaludéenne peut être indiquée : s'adresser au médecin des gens de mer ou à la consultation de médecine des voyages (centre de vaccinations de certains hôpitaux) qui prescrira éventuellement les médicaments à emporter.

4. En outre, lorsqu'un navire transporte des marchandises dangereuses telles que définies dans le livre quatrième du présent règlement, la dotation médicale est complétée, en tant que de besoin, par les antidotes correspondants qui sont indiqués dans le « guide des soins médicaux d'urgence à donner en cas d'accidents dus à des marchandises dangereuses » (G.S.M.U.) édité par l'Organisation Maritime Internationale (O.M.I.).

Article 217-3.02*Obligations de l'armateur.*

L'embarquement, le renouvellement et la maintenance de la dotation médicale prévue à bord d'un navire sont de la responsabilité de l'armateur sans entraîner de charge financière pour les salariés; celui-ci fait en sorte d'assurer, en fonction des voyages auxquels il affecte le navire, la conformité de la dotation médicale de bord aux dispositions du présent chapitre ; il veille, par ailleurs, à ce que la dotation médicale soit maintenue en bon état et complétée et/ou renouvelée dès que possible et dans tous les cas en tant qu'élément prioritaire lors des procédures normales de ravitaillement.

En cas d'urgence médicale, constatée par le capitaine après avoir recueilli, dans toute la mesure du possible, un avis médical, il est de la responsabilité de l'armateur que soient

¹ L'annexe peut être obtenue sur simple demande adressée au service de santé des gens de mer, 3, place de Fontenoy, 75700 Paris 07 SP

rendus disponibles le plus rapidement possible les médicaments, le matériel médical et les antidotes qui sont nécessaires mais non présents à bord.

Article 217-3.03

Composition et répartition des dotations médicales.

1. La dotation médicale requise à bord d'un navire est déterminée par la navigation pratiquée, le nombre et la qualité des personnes présentes à bord et par l'éloignement des secours médicaux.
2. La répartition des différentes dotations médicales est fixée en annexe 217-3.A.1, leur composition en annexe 217-3.A.2.

Article 217-3.04

Adaptation des dotations médicales.

Sur avis du médecin chef régional des gens de mer, le chef du centre de sécurité peut adapter, en tant que de besoin, la dotation médicale du navire pour tenir compte de conditions particulières relatives à ses installations, à la navigation effectuée et aux personnes transportées.

Article 217-3.05

Médicaments relevant d'une prescription médicale.

A bord des navires sans médecin, sauf cas de force majeure, les médicaments relevant de la réglementation des stupéfiants (ex tableau B), de la réglementation de la liste I (ex tableau A) ou de celle de la liste II (ex tableau C) ne peuvent être utilisés que sur prescription médicale.

Article 217-3.06

Personne responsable de la dotation médicale.

Lorsqu'il n'est pas embarqué de médecin, la détention et la gestion de la dotation médicale, notamment des médicaments contenant des substances vénéneuses, sont placées sous la responsabilité du capitaine ou de la personne à qui il a délégué la pratique des soins. Cette responsabilité incombe d'office au médecin embarqué lorsqu'il existe.

Article 217-3.07

Stockage de la dotation médicale.

1. A l'exception des produits pharmaceutiques conservés par le froid, tels que sérums et vaccins, et placés en conditionnement étanches en chambre froide à + 4 degrés C, les dotations médicales sont conservées à l'infirmierie ou à l'hôpital du bord dans les conditions prévues aux articles 215-1.12 et 215-1.17 du présent règlement.
2. Lorsqu'un tel local n'existe pas, la dotation médicale est conservée dans une ou plusieurs armoires ou dans des coffres rigides et étanches à l'eau, réservés à cet usage exclusif et placés dans un endroit d'accès facile.

3. Les objets et les médicaments qui composent la dotation médicale du navire sont disposés avec ordre dans les armoires et coffres, de manière à demeurer identifiables au simple regard et sans délai.

4. Les flacons et tous récipients contenant des médicaments doivent porter de façon très lisible le nom générique des produits qu'ils renferment. Tous ceux qui contiennent des produits destinés à l'usage externe doivent porter, de façon très apparente, la mention « Pour l'usage externe seulement ».

Il est formellement interdit d'utiliser des bouteilles de type courant pour contenir des solutions médicamenteuses.

5. Les armoires et les coffres sont munis d'une serrure individuelle fermant à clef. Les clefs sont détenues par le responsable des soins à bord. Leurs doubles sont placés dans une boîte vitrée pour n'être utilisés qu'en cas d'urgence.

6. L'une des armoires possède un compartiment intérieur muni d'une fermeture à clef indépendante, réservé aux médicaments classés « stupéfiants » (ex tableau B). Seul le responsable des soins à bord en détient la clef.

Lorsque ce compartiment intérieur n'existe pas, le responsable des soins à bord conserve ces médicaments dans son coffre personnel.

7. La liste du contenu des armoires et des coffres réservés à la dotation médicale, est apposée de façon à demeurer visible sur le panneau d'ouverture.

8. Un registre établi selon le plan indiqué en annexe 217-3.A.3 est tenu à jour des entrées et des sorties pour servir d'inventaire permanent.

Article 217-3.08

Appareil à désinfecter.

Outre le matériel défini en annexe 217-3.A.2, tout navire qui, habituellement, effectue des traversées d'une durée égale ou supérieure à quarante huit heures et embarque plus de 100 personnes, est pourvu d'un nécessaire à désinfecter qui doit pouvoir admettre les objets de literie.

Article 217-3.09

Examen et contrôle de la dotation médicale.

1. La dotation médicale est examinée par un représentant du service de santé des gens de mer, lors de la délivrance ou du renouvellement des titres de sécurité. Celui-ci doit s'assurer notamment :

- que la dotation est conforme aux prescriptions de la présente division;
- que le document de contrôle prévu à l'article 217-3.07 § 7 confirme la conformité de la dotation avec ces prescriptions ;
- que les conditions de conservation de la dotation sont bonnes;
- que les éventuelles dates de péremption des médicaments sont respectées.

2. La dotation médicale peut être contrôlée à la diligence du service de santé des gens de mer.

3. Ces visites ont lieu à bord, en présence du capitaine ou de son délégué et du médecin du navire quand il en est embarqué un.

ANNEXE 217- 3.A.1.
(arrêté du 23/01/04)

**REPARTITION DES DOTATIONS MEDICALES
A BORD DES NAVIRES DE COMMERCE ET DE PECHE**

I. Navires non affectés au transport de passagers⁽²⁾ :

Tout navire de charge ou de pêche possède l'une des dotations médicales indiquées ci-après :

- 1) **DOTATION MEDICALE A** : quantités fixées à l'annexe 2 pour 25 marins⁽³⁾ :
 - Navires pratiquant la navigation sans limitation de durée ni de destination.

- 2) **DOTATION MEDICALE B** : quantités fixées à l'annexe 2 pour 5 marins⁽³⁾ :
 - Navires restant plus de 24 heures à la mer sans jamais se trouver à plus de 8 heures ou 100 milles du port le plus proche qui permette l'intervention d'un secours médical d'urgence suivie d'une admission sans délai dans un centre médico-chirurgical approprié ;
 - Remorqueurs de haute mer non armés en 1^{ère} catégorie de navigation ;
 - Vedettes d'assistance et de surveillance armées en 2^e et 3^e catégorie de navigation.

- 3) **DOTATION MEDICALE C** : sans référence à l'effectif embarqué :
 - Navires restant moins de 24 heures à la mer et restant très près des côtes ou ne disposant pas d'aménagements autres qu'une timonerie.

II. Navires affectés au transport de passagers⁽²⁾

Les navires à passagers possèdent la dotation médicale requise des navires sans passager dans des conditions identiques de navigation, augmentée d'une dotation complémentaire :

- 1) **DOTATION MEDICALE COMPLEMENTAIRE P 1** :
 - Navires d'une jauge brute supérieure ou égale à 500 à l'exception des navires visés ci-après aux paragraphes 2, 3 et 4.

- 2) **DOTATION MEDICALE COMPLEMENTAIRE P 2** :
 - Navires rouliers mixtes restant entre 6 et 24 heures à la mer.

⁽²⁾ En cas de transport d'une ou de plusieurs des matières dangereuses énumérées dans la dernière édition du code maritime international des marchandises dangereuses de l'OMI, y compris lorsqu'elles sont embarquées à l'état de déchets ou de résidus de cargaison, la dotation médicale est complétée de manière qu'elle comprenne l'ensemble des antidotes prévus par la dernière édition du guide des soins médicaux d'urgence à donner en cas d'accidents dus à des marchandises dangereuses (GSMU). Lorsqu'il s'agit d'un transbordeur dont les conditions d'exploitation ne permettent pas toujours de connaître avec un délai ou un préavis suffisant la nature des matières dangereuses transportées, la dotation médicale est complétée de manière qu'elle comprenne l'ensemble des antidotes prévus par la dernière édition du GSMU. Toutefois pour les transbordeurs du Pas-de-Calais, les antidotes peuvent être limités à ceux devant être administrés d'extrême urgence dans un délai n'excédant pas la durée de la traversée (oxygène, atropine, furosémide, nitrate d'amyle, bleu de méthylène).

⁽³⁾ Pour un effectif de marins habituellement embarqués différent du nombre indiqué comme base de calcul, les quantités de médicaments et de matériel médical à embarquer sont déterminées à l'aide des règles suivantes, exception faite des articles prévus en unique exemplaire :
 - Augmentation des quantités de 50 % par multiple entier du nombre indiqué comme base de calcul ;
 - Diminution des quantités de 50 % pour un effectif inférieur à la moitié du nombre indiqué comme base de calcul ; arrondi au chiffre supérieur des valeurs entières.

3) DOTATION MEDICALE COMPLEMENTAIRE P 3 :

— Navires transbordeurs du Pas-de-Calais et navires effectuant des traversées de durée comparable.

4) CAS PARTICULIERS :

Les navires à passagers d'une jauge brute supérieure à 500, mais réalisant des traversées courtes, et ceux d'une jauge brute inférieure à 500 peuvent être astreints à embarquer une dotation médicale complémentaire, adaptée des précédentes en fonction du nombre et de la qualité des personnes transportées, de la fréquence des voyages du navire et des parages fréquentés. Sa nature est déterminée par la commission régionale de sécurité compétente pour le lieu d'exploitation du navire.

ANNEXE 217-3.A.2*(modifiée par arrêtés des 02/05/02, 07/02/03 et 23/01/04)***COMPOSITION DES DOTATIONS MEDICALES****AVERTISSEMENT**

1. Les médicaments inscrits dans la première colonne des listes ci-dessous sont susceptibles de modifications ou de précisions par suite de l'évolution de la pharmacopée ou de progrès thérapeutiques. Ces modifications ou précisions sont fixées par instruction après avis de la commission centrale de sécurité.
2. Le procès-verbal de la commission, valant instruction, est disponible auprès des centres de sécurité des navires et des services de santé des gens de mer.
3. Les médicaments signalés par un astérisque (*) sont des médicaments pour lesquels existe un groupe générique.
4. La marque (1) signale que les matériels médicaux et objets de pansement cités peuvent être remplacés par des équivalents si le marché le permet.

DOTATION A : Médicaments.

N O T A : Sauf cas de force majeure, les médicaments relevant de la réglementation des stupéfiants, de la réglementation de la liste I ou de celle de la liste II ne peuvent être utilisés que sur prescription médicale.

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>1) Cardiologie</u>				
Atropine	parentérale	amp. 0,5 mg / 1 ml	10	1
Epinéphrine	parentérale	amp. 1 mg / 1 ml	10	1
Furosémide	parentérale	amp. 20 mg / 2 ml	10	2
Trinitrine	buccale	flacon pulv. 0,15 mg / dose	2	2
Isosorbide dinitrate (*)	orale	comp. 20 mg	60	2
Nitrendipine (*)	orale	comp. 10 mg	28	1
Aténolol (*)	orale	comp. 50 mg	28	1
Amiodarone (*)	orale	comp. 200 mg	30	1
Acide acétyl salicylique	orale	sachet 250 mg	20	
Enoxaparine sodique	sous-cutanée	amp. 6 000 UI antiXa / 0,6 ml	6	1
Flavonoïdes – Diosmine (*)	orale	comp. 500 mg	60	
Méthylergométrine	parentérale	amp. 0.2 mg / 1 ml	3	1
<u>2) Gastro-Entérologie</u>				
Charbon et levure	orale	gélule 100 mg	100	
Hydroxydes d'aluminium et de magnésium	orale	comp. 400 mg	120	
Nifuroxazide (*)	orale	gélule 200 mg	56	2
Lopéramide (*)	orale	gélule 2 mg	60	2
Metopimazine	orale	lyoc 7.5 mg	16	2
Pansement intestinal à base d'Attapulgit	orale	sachet 3 g	60	
Carraghénates, dioxyde titane, oxyde de zinc	rectale	suppositoire	24	

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
Carraghénates, dioxyde titane, oxyde de zinc	rectale	tube crème 20 g	2	
Omeprazole	orale	comp. 20 mg	28	2
Huile de paraffine associée	orale	unidoses 15 g	36	
Huile de paraffine associée	orale	boîte poudre 300g	1	
Lavement hydrogénophosphates	rectale	unidoses 130 ml	4	
<u>3) Antalgiques - Antipyrétiques - Antispasmodiques – Anti-inflammatoires</u>				
Colchicine	orale	comp. 1 mg	40	1
Ketoprofène (*)	orale	comp. 100 mg	60	2
Ketoprofène (*)	parentérale	amp. 100 mg / 2 ml	2	2
Paracétamol	orale	lyophilisat oral 500 mg	32	
Paracétamol	orale	gélule 500 mg	100	
Tramadol (opioïde)	orale	comp. 200 mg LP	30	1
Morphine chlorhydrate	parentérale	amp. 10 mg / ml	10	Stupéfiant
Ergotamine et Caféine	orale	2 mg	10	1
Phloroglucinol (*)	sublinguale	lyophilisat oral 80 mg	30	
Ketoprofène (*)	locale	tube pommade 60 g	1	2
<u>4) Psychiatrie - Neurologie</u>				
Diazépam (*)	orale	comp. 5 mg	40	1
Diazépam	parentérale	amp. 10 mg / 2 ml	6	1
Méprobamate	parentérale	amp. 400 mg / 5 ml	10	1
Méprobamate	orale	comp. 250 mg	30	1
Zopiclone (*)	orale	comp. 7,5 mg	42	1
Cyamémazine	parentérale	amp. 50 mg / 5 ml	10	1
Naloxone	parentérale	amp. 0,4 mg / ml	10	1
Scopolamine	transdermique	dispositif 1,5 mg	10	1
<u>5) Allergologie</u>				
Desloratadine	orale	comp. 5 mg	15	2
Méthyl prednisolone	parentérale	amp. 40 mg / 2ml	5	1
Prednisolone	orale	comp. 5 mg	30	1
<u>6) Pneumologie</u>				
Clobutinol	orale	comp. 40 mg	60	2
Acétylcystéine	orale	sachet 200 mg	30	
Salbutamol	inhalation	flacon pressurisé 100 mcg / bouffée - 200 doses	2	1
Terbutaline	parentérale	amp. 0,5 mg / 1 ml	8	1
Terbutaline ou Salbutamol	nébulisation	unidoses 0,5 mg / 2 ml	20	1
<u>7) Infectiologie - Parasitologie</u>				
Amoxicilline (*)	orale	gélule 500 mg	48	1
Amoxicilline + Acide Clavulanique (*)	orale	comp. 500 mg	48	1
Azithromycine	orale	comp. 250 mg	12	1
Ceftriaxone (*)	parentérale	amp. 1g / 3,5 ml	6	1
Oxacilline	orale	gélule 500 mg	12	1
Aciclovir (*)	orale	comp. 200 mg	50	1
Ofloxacin (*)	orale	comp. 200 mg	20	1
Metronidazole	orale	comp. 250 mg	40	1
Albendazole	orale	comp. 400 mg	4	1

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
Vaccin antitétanique	parentérale	seringue pré-remplie 0,5 ml	5	
Méfloquine	orale	comp. 250 mg	16	1
Quinine	parentérale	amp. 500mg / 4ml	6	1
Quinine	orale	comp. 500 mg	36	1
<u>8) Réanimation</u>				
Oxygène médical	inhalation	bouteille 200 bars (5 l.), munie d'un robinet avec manodétendeur-débitmètre de 0 à 15 l. / min et prises normalisées	2	
Chlorure de sodium	parentérale	solution pour perfusion 0,9% - 500ml	3	
Bicarbonate de Sodium	parentérale	solution pour perfusion 1,4% - 500ml	3	
Glucose	parentérale	solution pour perfusion 5 % - 500ml	3	
Gélatine fluide modifiée	parentérale	solution pour perfusion 4% - 500ml	3	
Glucose hypertonique	parentérale	amp. 30 % - 10 ml	4	
Chlorure de Potassium	orale	comp. 600 mg	30	
<u>9) Dermatologie</u>				
Chlorhexidine	locale	solution aqueuse - unidose 5ml - 0,05 %	48	
Chlorhexidine	locale	solution alcoolisée 0,5 %	500 ml	
Hexamidine – Chlorhexidine - Chlorocrésol	locale	solution moussante	500 ml	
Mupirocine	locale	pommade 2 % - tube 15 g	3	1
Betamethasone	locale	crème – tube 15 g	2	1
Econazole (*)	locale	crème – tube 30 g	3	
Néomycine – PolymyxineB – Nystatine	vaginale	capsule	6	1
Sulfadiazine argentique	locale	tube 50 g	4	
Trolamine	locale	tube 93 g	2	
Ecran solaire	locale	crème IP >= 30 - tube	4	
Lindane	locale	crème 1 % - flacon 150 ml	2	
Scabicide (benzoate de benzyle et Sulfiram)	locale	lotion-flacon 125 ml	4	
Ivermectine	orale	comp. 3 mg	4	
<u>10) Ophtalmologie</u>				
Acide Borique - Borate de Sodium	collyre	unidose 10 ml	24	
Hexamidine	collyre	flacon 0,6 ml - 0,1 %	20	
Dexaméthazone + Oxytetracycline	collyre	Pommade - unidose	24	1
PolymyxineB + Kanamycine	collyre	unidose	24	1
Ciprofloxacine	collyre	flacon 5 ml-0,3 %	2	1
Indométacine	collyre	unidose 0,1%	20	1
Aciclovir (*)	collyre	pommade 3 % - tube 4,5g	1	1
Atropine	collyre	10 ml – 0.5%	1	1
Acétazolamide	orale	comp. 250 mg	24	1
Pilocarpine	collyre	10 ml - 1 %	1	
Oxybuprocaine	collyre	10 ml - 0,4 %	1	1
Fluoresceïne	collyre	unidose 0,5 %	10	
<u>11) Oto-Rhino-Laryngologie - Stomatologie</u>				
Ofloxacin	locale	solut.auric. unidose 1,5 mg / 0,5 ml	20	1
Phénazone - Lidocaïne	locale	solut.auricul.30 ml	1	
Chlorhexidine – Chlorobutanol	bain de bouche	flacon 15 ml	12	
Hexamidine tetracaïne	orale	collutoire	2	

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>12) Anesthésiques locaux</u>				
Lidocaïne	locale	sol. inject. - 1 % - 20 ml	2	
Cryoanesthésique de contact	locale	flacon pressurisé	1	
Anesthésique - Antiseptique dentaire : Tétracaïne, Girofle	locale	solution 10 ml	1	
Choline salicylate – Cetalkonium chlorure	locale	gel buccal 15 g	1	

DOTATION A : Matériel médical et objets de pansement.

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>1) Matériel de réanimation</u>			
Insufflateur manuel avec masque facial (taille 4 & 5) et réservoir à oxygène	unité	1	Type Ambu® (1)
Canules de « Guedel »	unité	1	taille 3 & 4
Pompe d'aspiration manuelle pour désobstruction des voies aériennes supérieures	unité	1	Type Ambu® Twin Pump (1)
Masque protecteur pour ventilation bouche à bouche (film plastique et valve unidirectionnelle)	unité	1	Type Ambu® LifeKey (1) (nouveau matériel)
Masque à oxygène adulte avec tubulure (à haute & moyenne concentration)	unité	2	Usage unique
Nébuliseur avec masque aérosol et tubulure	unité	2	Usage unique (nouveau matériel)
<u>2) Pansements et matériel de suture</u>			
Alaise de caoutchouc	Unité	1	
Aginat de calcium	Boite de 5 sachet	2	Type Coalgan®(1) Hémostatique et cicatrisant
Bande de crêpe (10 cm)	rouleau 4 m	4	Type Velpeau® (1)
Bande auto-adhésive (10 cm)	rouleau 4 m	4	Type Coheban® (1)
Bande de gaze tubulaire avec applicateur	rouleau 5 m	2	Pour pansement de doigt
Compresse de gaze non stériles	paquet de 100	2	
Compresse de gaze stériles	paquet de 5	20	Taille moyenne
Coton hydrophile	paquet 100 g	2	
Drap stérile pour brûlé	unité	6	
Epingle de sûreté	sachet de 12	2	
Mèche de gaze vaselinée stérile (1,3 cm x 3,7 m)	flacon stérile	2	
Pansement adhésif stérile	boîte	5	Assortiment 3 tailles
Champ adhésif transparent (10 cm x 14 cm)	unité	10	Fixation de cathéter
Pansement absorbant stérile (type américain)	unité	20	15 cm x 20 cm
Coussin hémostatique	unité	1	Type CHUT-Ebony® (1)
Porte coton tige tout préparé	boîte	2	
Sparadrap	rouleau	5	
Tulle gras (10 cm x 10 cm)	boîte de 10	2	
Sutures cutanées adhésives (6 mm x 75 mm)	pochette de 3	10	
Agrafeuse à peau	unité	2	Type Precise 3 M® - usage unique (1)
Ote agrafe	unité	1	Type Eticon® (1)
Aiguille sertie courbe à fil synthétique : - n° 0	unité	2	
- n° 00	unité	2	
Champ opératoire troué, stérile	unité	5	
Gants de chirurgie poudrés, stériles	paire	20	Taille 7,5 et 8,5
Gants d'examen, non stériles	boite de 100	1	Taille M et L

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>3) Instruments</u>			
Ciseaux fort de lingère	unité	1	
Cuvette réniforme	unité	1	
Rasoir	unité	10	Usage unique
Aiguille / Spatule à corps étrangers de la cornée	unité	1	Set stérile
Bistouri :			
- lame n°11	unité	4	Usage unique
- lame n°15	unité	1	Usage unique
Ciseaux droit à pansement	Set stérile	5	Usage unique
Set à Pansement :	Set stérile	5	Usage unique (nouveau matériel)
- 1 Champ stérile non troué			
- 1 Pince Kocher			
- 1 Pince anatomique à mors fins			
- 1 Pince à disséquer à griffes			
Pince hémostatique à griffes	Set stérile	2	Type "Halstead"
Set dentaire stérile :	Set stérile	2	Usage unique (nouveau matériel)
- 1 Miroir			
- 1 Precelle			
- 1 Sonde n°6			
- 1 Ecarteur			
- 1 Spatule de bouche			
- 1 Bloc à spatuler			
Ciment de scellement provisoire	Set 2 tubes	1	Type Temp Bond® (1) (nouveau matériel)
Cire d'occlusion / Obturation provisoire	tube	1	Type Cire rose Moyco® (1) (nouveau matériel)
<u>4) Matériel d'examen et de surveillance médicale</u>			
Lampe stylo avec capuchon pour lumière bleue	unité	1	
Abaisse langue	unité	50	Usage unique
Bandelettes réactives Multistix pour examen d'urines	flacon	1	Recherche protéines, glucose, sang, acétone, nitrites, leucocytes
Bandelettes réactives pour glycémie capillaire	boîte	1	Avec lancettes capillaires sécurité
Miroir de Clar ou lampe frontale avec alimentation électrique	unité	1	
Miroir laryngé	unité	1	
Spéculum auris	jeu	1	
Spéculum nasal	unité	1	
Stéthoscope	unité	1	
Tensiomètre	unité	1	Manuel ou automatique (type OMRON® (1)) à brassard huméral
Thermomètre médical	unité	1	
Thermomètre hypothermique	unité	1	Mesure jusqu'à 25° C
Feuille de température	unité	10	
Fiche d'observation médicale	unité	20	Pour téléconsultation (nouveau matériel .)
Fiche médicale pour évacuation	unité	10	
Guide médical de bord	unité	1	Edition agréée par le Service de Santé des Gens de Mer
Lampe Spot pour éclairage du champ opératoire	unité	1	
Loupe incassable	unité	1	

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>5) Matériel d'injection, de perfusion, de ponction et de sondage</u>			
Aiguille à injection stérile :			Usage unique
- sous-cutanée (25 G – 0,5 x 16)	unité	10	
- intra-veineuse (23 G – 0,6 x 25)	unité	10	
- intra-musculaire (21 G – 0,8 x 40)	unité	30	
- trocards (19 G – 1,1 x 40)	unité	20	
Cathéter IV court :			
- 20 G	unité	5	
- 18 G	unité	5	
- 16 G	unité	2	
Potence à perfusion	unité	1	
Seringue :			Usage unique
- 5 ml	unité	20	
- 10 ml	unité	20	
Nécessaire à perfusion	set stérile	5	Avec site d'injection
Garrot en caoutchouc pour voie veineuse	unité	2	
Collecteur d'aiguilles	unité	1	0,45 l.
Sonde urétrale avec lubrifiant stérile	unité	2	
Poche de drainage d'urines	unité	2	
Trocard pour drainage urinaire percutané	Set stérile	1	
Canule rectale	unité	2	Usage unique
<u>6) Matériel médical général</u>			
Registre de médicaments	unité	1	
Bon de commande pré-imprimé dotation A	unité	10	
Guide des spécialités pharmaceutiques type « Vidal® »	unité	1	
Masque facial de chirurgie	unité	10	Usage unique
Blouse chirurgicale stérile	unité	4	Usage unique
Brosse à antiseptie	unité	2	
Urinal pour homme	unité	1	
Bassin de commodité	unité	1	
Vessie à glace en caoutchouc	unité	1	
Couverture de survie	unité	2	Usage unique
Préservatifs	unité	100	
Housse en plastique	unité	1	Grande dimension, pour personne décédée
Sac en plastique	unité	2	Petite dimension pour conservation dans la glace de pièces anatomiques d'amputation
<u>7) Matériel d'immobilisation et de contention</u>			
Attelle en aluminium malléable pour doigt	unité	2	
Attelle /orthèse rigide de poignet/main	unité	2	Type Axmed®(1) ou Lepine®(1) (modèle bilatéral)
Echarpe de contention et d'immobilisation (épaule - bras)	unité	1	Type Axmed®(1)
Attelle complète de jambe	unité	2	Attaches rapides velcro
Orthèse de cheville rigide	unité	1	Type Active Axmed®(1) (modèle bilatéral)
Collier pour immobilisation cervicale	set de 3 tailles	1	Polyéthylène
Gouttière treuillable type « Bellile »	unité	1	
Bande adhésive élastique (10 cm)	rouleau	1	
Suspensoir avec sangles	unité	1	

Article	Présentation	Quantité	Remarques
8) Désinfection Désinsectisation Protection			
Comprimés chlorés pour stérilisation de l'eau	litre		Quantité en fonction de la capacité des réservoirs d'eau
Cresylol sodique	litre	2	
Fumigator au Trioxyméthylène n° 3	unité	3	
Insecticide liquide	unité		Quantité en fonction de la taille du navire
Poudre insecticide à base de HCH ou de Pyrèthre			Quantité en fonction de la taille du navire
9) Matériel de téléconsultation cardiologique ⁽⁴⁾			
Pour les navires sans médecin :			
Appareil d'enregistrement ambulatoire et événementiel de tracés ECG avec transmission par INMARSAT ou HF comprenant :	unité	1	Possibilité de branchement sur l'ordinateur du bord non obligatoire
- le branchement au réseau INMARSAT ou à la HF			
- le matériel permettant d'effectuer les dérivations standard classiques aux membres			
10) Trousse de Premiers Secours ⁽⁵⁾			
Compresses de gaze stériles	paquet de 5	2	Taille moyenne
Chlorhexidine – Solution aqueuse	unidose 0,05 %	2	
Coussin Hémostatique	unité	1	Type CHUT-Ebony® (1)
Bande de crêpe (10 cm)	rouleau de 4 m	1	Type Velpeau® (1)
Bande auto-adhésive (10 cm)	rouleau de 4 m	1	Type Coheban® (1)
Pansement adhésif	boîte	1	Assortiment 3 tailles
Gants d'examen, non stériles	paire	4	Taille M et L

⁴ Ce matériel est obligatoire à partir du jour de la première visite annuelle postérieure au 4 mars 2003 (date de la publication au Journal officiel de la République française de l'arrêté du 7 février 2003)

⁵ Navires de plus de 10 membres d'équipage :

- trousse portable, étanche,
- à positionner dans des lieux appropriés tels que Salle des Machines, Cuisine...
- 3 au maximum

DOTATION B : Médicaments.

N O T A : sauf cas de force majeure, les médicaments relevant de la réglementation des stupéfiants de la réglementation de la liste I ou de celle de la liste II ne peuvent être utilisés que sur prescription médicale.

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>1) Cardiologie</u>				
Atropine	parentérale	amp. 0,5 mg / 1 ml	10	1
Epinéphrine	parentérale	amp. 1 mg / 1 ml	10	1
Furosémide	parentérale	amp. 20 mg / 2 ml	4	2
Trinitrine	buccale	flacon pulv. 0,15 mg / dose	1	2
Dinitrate d'Isosorbide (*)	orale	comp. 5 mg	60	2
Nitrendipine (*)	orale	comp. 10 mg	28	1
Acide acétyl salicylique	orale	Sachet 250 mg	20	
Méthylergométrine	parentérale	amp. 0,2 mg / 1 ml	3	1
<u>2) Gastro-Entérologie</u>				
Charbon et levure	orale	gélule 100 mg	40	
Hydroxydes d'aluminium et de magnésium	orale	comp. 400 mg	40	
Nifuroxazide (*)	orale	gélule 200 mg	28	2
Lopéramide (*)	orale	gélule 2 mg	20	2
Metopimazine	orale	lyoc 7,5 mg	16	2
Carraghénates, dioxyde titane, oxyde de zinc	rectale	suppositoire	12	
Carraghénates, dioxyde titane, oxyde de zinc	rectale	tube crème 20 g	1	
Oméprazole	orale	comp. 20 mg	7	2
Huile de paraffine associée	orale	unidose 15 g	9	
Huile de paraffine associée	orale	boîte poudre 300g	1	
<u>3) Antalgiques - Antipyrétiques – Antispasmodiques - Anti-inflammatoires</u>				
Kétoprofène (*)	orale	comp. 100 mg	30	2
Paracétamol	orale	lyophilisat oral à 500 mg	16	
Paracétamol	orale	gélule 500 mg	100	
Tramadol (opioïde)	orale	comp. 200 mg LP	30	1
Morphine chlorhydrate	parentérale	amp. 10 mg / ml	10	Stupéfiant
Phloroglucinol (*)	sublinguale	lyophilisat oral 80 mg	20	
Kétoprofène (*)	locale	tube pommade 60 g	1	2
<u>4) Psychiatrie - Neurologie</u>				
Diazépam	parentérale	amp. 10 mg / 2 ml	6	1
Méprobamate	orale	comp. 250 mg	30	1
Cyamémazine	parentérale	amp. 50 mg / 5 ml	5	1
Scopolamine	transdermique	dispositif 1,5 mg	5	1
<u>5) Allergologie</u>				
Desloratadine	orale	comp. 5 mg	15	2
Méthyl prednisolone	parentérale	amp. 40 mg / 2ml	5	1

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>6) Pneumologie</u>				
Clobutinol	orale	comp. 40 mg	60	2
Acetylcystéine	orale	sachet 200 mg	30	
Salbutamol	inhalation	flacon pressurisé 100 mcg / bouffée - 200 doses	2	1
Terbutaline	parentérale	amp. 0,5 mg / 1 ml	8	1
Terbutaline ou Salbutamol	nébulisation	unidose 0,5 mg / 2 ml	20	1
<u>7) Infectiologie - Parasitologie</u>				
Amoxicilline (*)	orale	gélule 500 mg	24	1
Amoxicilline + Acide Clavulanique (*)	orale	comp.500 mg	24	1
Azithromycine	orale	comp. 250 mg	12	1
Oxacilline	orale	gélule 500 mg	12	1
Ofloxacin (*)	orale	comp. 200 mg	10	1
Metronidazole *	orale	comp. 250 mg	20	1
Vaccin antitétanique	parentérale	seringue pré-remplie 0,5 ml	2	
Méfloquine	orale	comp.250 mg	8	
Quinine	parentérale	amp. 500mg / 4ml	3	
Quinine	orale	comp. 500 mg	18	
<u>8) Réanimation</u>				
Oxygène médical	inhalation	bouteille 200 bars (5 l), munie d'un robinet avec manodétenteur - débitmètre de 0 à 15 l. / min et prises normalisées	1	
<u>9) Dermatologie</u>				
Chlorhexidine	locale	solution aqueuse - unidose 5ml - 0,05 %	32	
Chlorhexidine	locale	solution alcool. 0,5 %	250 ml	
Hexamidine – Chlorhexidine - Chlorocrésol	locale	solution moussante	250 ml	
Mupirocine	locale	pommade 2 % - tube 15 g	1	1
Bétaméthasone	locale	crème – tube 15 g	1	1
Econazole (*)	locale	crème – tube 30 g	1	
Néomycine – PolymyxineB – Nystatine	vaginale	capsule	6	1
Sulfadiazine argentique	locale	tube 50 g	1	
Trolamine	locale	tube 93 g	2	
<u>10) Ophtalmologie</u>				
Acide Borique - Borate de Sodium	collyre	unidose 10 ml	16	
Hexamidine	collyre	flacon 0,6 ml - 0,1 %	10	
Dexaméthazone + Oxytétracycline	collyre	pommade - unidose	12	1
PolymyxineB + Kanamycine	collyre	unidose	12	1
Pilocarpine	collyre	10 ml - 1 %	1	
Oxybuprocaine	collyre	10 ml - 0,4 %	1	1
Fluoresceïne	collyre	unidose 0,5 %	10	
<u>11) Oto-Rhino-Laryngologie - Stomatologie</u>				
Ofloxacin	locale	solut.auric. unidose 1,5 mg / 0,5 ml	20	1
Phénazone - Lidocaïne	locale	solut.auricul. 30ml	1	
Chlorhexidine – Chlorobutanol	bain de bouche	flacon 15 ml	12	
Hexamidine tétracaïne	orale	collutoire	2	
<u>12) Anesthésiques locaux</u>				
Anesthésique - Antiseptique dentaire : Tétracaïne, Girofle	locale	solution 10 ml	1	
Choline salicylate – Cetalkonium chlorure	locale	gel buccal 15 g	1	

DOTATION B : Matériel médical et objets de pansement.

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>1) Matériel de réanimation</u>			
Insufflateur manuel avec masque facial (taille 4 & 5) et réservoir à oxygène	unité	1	Type Ambu® (1)
Canules de « Guedel »	unité	1	Taille 3 & 4
Pompe d'aspiration manuelle pour désobstruction des voies aériennes supérieures	unité	1	Type Ambu® Twin Pump (1)
Masque protecteur pour ventilation bouche à bouche (film plastique et valve unidirectionnelle)	unité	1	Type Ambu® LifeKey (1) (nouveau matériel)
Masque à oxygène adulte avec tubulure (à haute & moyenne concentration)	unité	2	Usage unique
Nébuliseur avec masque aérosol et tubulure	unité	2	Usage unique (nouveau matériel)
<u>2) Pansements et matériel de suture</u>			
Alginate de calcium	Boîte de 5 sachets	2	Type Coalgan® (1) Hémostatique et cicatrisant
Bande de crêpe (10 cm)	rouleau 4 m	1	Type Velpeau® (1)
Bande auto-adhésive (10 cm)	rouleau 4 m	1	Type Coheban® (1)
Bande de gaze tubulaire avec applicateur	rouleau 5 m	1	Pour pansement de doigt
Compresses de gaze non stériles	paquet de 100	1	
Compresses de gaze stériles	paquet de 5	4	Taille moyenne
Coton hydrophile	paquet 100 g	1	
Drap stérile pour brûlé	unité	1	
Épingle de sûreté	sachet de 12	1	
Mèche de gaze vaselinée stérile (1,3 cm x 3,7 m)	flacon stérile	1	
Pansement adhésif stérile	boîte	1	Assortiment 3 tailles
Pansement absorbant stérile (type américain)	unité	5	(15 cm x 20 cm)
Coussin hémostatique	unité	1	Type CHUT-Ebony® (1)
Sparadrap	rouleau	2	
Tulle gras (10 x 10 cm)	boîte de 10	1	
Sutures cutanées adhésives (6 x 75 mm)	pochette de 3	4	Type Precise 3 M® - usage unique (1)
Agrafeuse à peau	unité	1	Type Eticon® (1)
Ote agrafe	unité	1	
Gants de chirurgie poudrés, stériles	paire	2	Taille 7,5 et 8,5
Gants d'examen, non stériles	boîte de 100	1	Taille M et L
<u>3) Instruments</u>			
Ciseaux fort de lingère	unité	1	
Rasoir	unité	5	Usage unique
Bistouri : lame n°11	unité	1	Usage unique
Ciseaux droit à pansement	Set stérile	1	Usage unique
Set à Pansement :	Set stérile	1	Usage unique (nouveau matériel)
- 1 Champ stérile non troué			
- 1 Pince Kocher			
- 1 Pince anatomique à mors fins			
- 1 Pince à disséquer à griffes			
Pince hémostatique à griffes	Set stérile	1	Type "Halstead"
<u>4) Matériel d'examen et de surveillance médicale</u>			
Lampe stylo	unité	1	
Bandelettes réactives Multistix pour examen d'urines	flacon	1	Recherche protéines, glucose, sang, acétone, nitrites, leucocytes
Stéthoscope	unité	1	

Article	Présentation	Quantité	Remarques
Tensiomètre	unité	1	Manuel ou automatique (type OMRON® (1)) à brassard huméral
Thermomètre médical	unité	1	
Thermomètre hypothermique	unité	1	Mesure jusqu'à 25° C
Fiche d'observation médicale	unité	10	Pour téléconsultation (Nouveau matériel)
Fiche médicale pour évacuation	unité	10	
Guide médical de bord	unité	1	Edition agréée par le Service de Santé des Gens de Mer
<u>5) Matériel d'injection</u>			
Aiguille à injection stérile :			Usage unique
- sous-cutanée (25 G – 0,5 x 16)	unité	5	
- intra-veineuse (23 G – 0,6 x 25)	unité	5	
- intra-musculaire (21 G – 0,8 x 40)	unité	10	
- trocards (19 G – 1,1 x 40)	unité	10	
Seringue 5 ml	unité	5	
Seringue 10 ml	unité	5	
Collecteur d'aiguilles	unité	1	0,45 l.
Canule rectale	unité	1	Usage unique
<u>6) Matériel médical général</u>			
Registre de médicaments	unité	1	
Bon de commande pré-imprimé dotation B	unité	10	(Nouveau matériel)
Brosse à antiseptie	unité	1	
Couverture de survie	unité	2	Usage unique
Sac en plastique	unité	2	Petite dimension pour conservation dans la glace de pièces anatomiques d'amputation
<u>7) Matériel d'immobilisation et de contention</u>			
Attelle en aluminium malléable pour doigt	unité	1	
Attelle / orthèse rigide de poignet/main	unité	1	Type Axmed® (1) ou Lepine® (1) (modèle bilatéral)
Echarpe de contention et d'immobilisation (épaule – bras)	unité	1	Type Axmed® (1)
Attelle complète de jambe	unité	1	Attaches rapides velcro
Orthèse de cheville rigide	unité	1	Type Active Axmed® (1) (modèle bilatéral)
Collier pour immobilisation cervicale	Set de 3 tailles	1	Polyéthylène
Gouttière treuillable type « Bellile »	unité	1	
Bande adhésive élastique (10 cm)	rouleau	1	
<u>8) Trousse de Premiers Secours</u> ⁽⁶⁾			
Compresses de gaze stériles	paquet de 5	2	Taille moyenne
Chlorhexidine – Solution aqueuse	unidose 0,05 %	2	
Coussin hémostatique	unité	1	Type CHUT-Ebony® (1)
Bande de crêpe (10 cm)	rouleau de 4 m	1	Type Velpeau® (1)
Bande auto-adhésive (10 cm)	rouleau de 4 m	1	Type Coheban® (1)
Pansement adhésif	boîte	1	Assortiment 3 tailles
Gants d'examen, non stériles	paire	4	Taille M et L

⁶ Navires de plus de 10 membres d'équipage :

- trousse étanche,
- à positionner dans des lieux appropriés tels que Salle des Machines, Cambuse...
- 3 au maximum

DOTATION C : Médicaments.

N O T A : Sauf cas de force majeure, les médicaments relevant de la réglementation des Stupéfiants de la réglementation de la liste I ou de celle de la liste II ne peuvent être utilisés que sur prescription médicale.

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>1) Cardiologie</u>				
Trinitrine	buccale	flacon pul. 0,15 mg / dose	1	2
Epinéphrine	parentérale	seringue auto-injectable 1 mg / 1ml	1	1
Alginat de calcium	locale	boîte (5 sachets)	2	
<u>2) Gastro-Entérologie</u>				
Lopéramide (*)	orale	gélule 2 mg	20	2
<u>3) Antalgiques - Antipyrétiques – Antispasmodiques – Anti-inflammatoires</u>				
Paracétamol	orale	lyophilisat oral 500 mg	16	
Paracétamol	orale	gélule 500 mg	16	
Phloroglucinol (*)	sublinguale	lyophilisat oral 80 mg	10	
<u>4) Dermatologie</u>				
Chlorhexidine	locale	solution aqueuse flacon 5ml - 0,05 %	16	
Trolamine	locale	tube 93 g	1	
<u>5) Ophtalmologie</u>				
Hexamidine	collyre	flacon 0,6 ml - 0,1 %	10	

DOTATION C : Matériel médical et objets de pansement

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>1) Matériel de réanimation</u>			
Masque protecteur pour ventilation bouche à bouche (film plastique et valve unidirectionnelle)	unité	1	Type Ambu® LifeKey (1) (nouveau matériel)
<u>2) Pansements et matériel de suture</u>			
Bande de crêpe (10 cm)	rouleau 4 m	1	Type Velpeau® (1)
Bande auto-adhésive (10 cm)	rouleau 4 m	1	Type Coheban® (1)
Compresses de gaze non stériles	paquet de 100	1	
Compresses de gaze stériles	paquet de 5	4	Taille moyenne
Coton hydrophile	paquet 100 g	1	
Epingle de sûreté	sachet de 12	1	
Pansement adhésif stérile	boîte	2	Assortiment 3 tailles
Pansement absorbant stérile (type américain)	unité	2	15 cm x 20 cm
Coussin hémostatique	unité	1	Type CHUT-Ebony® (1)
Sparadrap	rouleau	1	
Sutures cutanées adhésives (6 x 75 mm)	pochette de 3	2	
Gants d'examen, non stériles	boîte de 100	1	Taille M et L
<u>3) Instruments</u>			
Ciseaux fort de lingère	unité	1	
<u>4) Matériel médical général</u>			
Couverture de survie	unité	2	Usage unique
Bon de commande pré-imprimé dotation C	unité	10	(nouveau matériel)
<u>5) Matériel d'immobilisation et de contention</u>			
Attelle en aluminium malléable pour doigt	unité	1	
Attelle / orthèse rigide de poignet/main	unité	1	Type Axmed® (1) ou Lepine® (1) (modèle bilatéral)
Echarpe de contention & d'immobilisation (épaule-bras)	unité	1	Type Axmed® (1)

COMPLEMENT PASSAGERS 1 : Médicaments.

La nature et les quantités de médicaments doivent être fixés par le service médical de la compagnie responsable du transport, compte tenu du nombre des passagers, de leur âge et de leur sexe, de la durée du transport et des possibilités d'évacuation sur un service d'urgence.

COMPLEMENT PASSAGERS 1 : Matériel médical et objets de pansement.

Article	Quantité	Remarque
<u>1) Matériel de réanimation cardiorespiratoire</u>		
Aspirateur électrique autonome (pour désobstruction des voies aériennes supérieures)	1	Type Accuvac® (1)ou Laerdal® (1)
Electrocardiographe	1	Moniteur multifonction recommandé avec cardioscope, pression artérielle, oxymétrie de pouls, défibrillateur et télétransmission de l'électrocardiogramme
Défibrillateur	1	
Nécessaire à intubation trachéale, avec jeu de sondes	1	
Respirateur de transport	1	
<u>2) Equipement du service médical du navire</u>		
Table d'examen	1	Permettant les positions demi-assise et gynécologique
Table roulante porte instruments	1	
Scialytique mobile	1	
Lave main à commande déportée	1	
Stérilisateur	1	Si instruments non à « Usage Unique »
<u>3) Matériel d'immobilisation et de contention</u>		
Civière hélitreuillable	1	
Collier d'immobilisation cervicale	1	Set de tailles « enfant »
Nécessaire à pansement et à suture		Complément à fixer par la compagnie
Nécessaire à perfusion		Complément à fixer par la compagnie
Equipement et matériel de chirurgie		Complément à fixer par la compagnie
<u>4) Sac Médical d'Urgence</u>	1	Voir annexe 217-3.A.4

COMPLEMENT PASSAGERS 2 : Médicaments.

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>1) Cardiologie</u>				
Atropine	parentérale	amp. 0,5 mg / 1 ml	10	1
Epinéphrine	parentérale	amp. 1 mg / 1 ml	10	1
Furosémide	parentérale	amp. 20 mg / 2 ml	4	2
Trinitrine	buccale	flacon pulv. 0,15 mg / dose	1	2
Isosorbide dinitrate (*)	orale	comp. 20 mg	30	1
Nitrendipine (*)	orale	comp. 10 mg	28	1
Aténolol ⁽⁷⁾ (*)	orale	comp. 50 mg	28	1
Amiodarone ⁽⁷⁾ (*)	orale	comp. 200 mg	30	1
Acide acétyl salicylique	orale	sachet 250 mg	20	
Enoxaparine sodique ⁽⁷⁾	sous-cutanée	amp. 6000UI antiXa / 0,6 ml	2	1
Méthylergométrine ⁽⁸⁾	parentérale	amp. 0.2 mg / 1 ml	3	1
<u>2) Gastro-Entérologie</u>				
Hydroxydes d'aluminium et de magnésium	orale	comp. 400 mg	40	
Lopéramide (*)	orale	gélule 2 mg	20	2
Metopimazine	orale	lyocs 7,5 mg	16	2
<u>3) Antalgiques - Antipyrétiques - Antispasmodiques – Anti-inflammatoires</u>				
Kétoprofène (*)	parentérale	amp. 100 mg / 2 ml	2	2
Paracétamol	orale	lyophilisats oraux 500 mg	16	
Paracétamol	orale	gélule 500 mg	32	
Tramadol (opioïde)	orale	comp. 200 mg LP	30	1
Morphine chlorhydrate	parentérale	amp 10 mg/ml	10	Stupéfiant
Phloroglucinol (*)	sub lingual	lyophilisats oraux 80 mg	20	
Salbutamol (*)	parentérale	ampoule 0,5 mg / 1 ml	6	1
Ketoprofène (*)	locale	tube pommade 60 g	1	2
<u>4) Psychiatrie - Neurologie</u>				
Diazépam	parentérale	amp. 10 mg / 2 ml	6	1
Méprobamate	parentérale	amp. 400 mg / 5 ml	10	1
Méprobamate	orale	comp. 250 mg	30	1
Cyamémazine	parentérale	amp. 50 mg / 5 ml	10	1
Naloxone	parentérale	amp. 0,4 mg / ml	4	1
Scopolamine	transdermique	dispositif 1,5 mg	20	1
<u>5) Allergologie</u>				
Desloratadine	orale	comp. 5 mg	30	2
Méthyl prednisolone	parentérale	amp 40 mg / 2ml	5	1
Prednisolone	per os	comp 5 mg	30	1
<u>6) Pneumologie</u>				
Salbutamol	inhalation	flacon pressurisé	2	1
Terbutaline	parentérale	amp. 0,5 mg / 1 ml	8	1
Terbutaline ou Salbutamol	nébulisation	unidoses 5 mg / 2 ml	20	1

⁷ Si électrocardiogramme à bord

⁸ Si personnel féminin à bord

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>7) Infectiologie Parasitologie</u>				
Amoxicilline + Acide Clavulanique (*)	orale	comp. 500 mg	48	1
Zithromax : Azithromycine	orale	comp. 250 mg	12	1
Ceftriaxone (*)	parentérale	amp. 1 g / 3,5 ml	2	1
<u>8) Réanimation</u>				
Oxygène médical	inhalation	bouteille 200 bars (5 l.), munie d'un robinet avec manodétenteur-débitmètre de 0 à 15 l. / min et prises normalisées	2	
Chlorure de sodium	parentérale	solution pour perfusion 0,9 % - 500 ml	3	
Bicarbonate de Sodium	parentérale	solution pour perfusion 1,4 % - 500 ml	3	
Glucose	parentérale	solution pour perfusion 5 % - 500 ml	3	
Gélatine fluide modifiée	parentérale	solution pour perfusion 4 % - 500 ml	3	
Glucose hypertonique	parentérale	amp. 30 % - 10 ml	4	
<u>9) Dermatologie</u>				
Chlorhexidine	locale	solution aqueuse - flacon 5 ml - 0,05 %	48	
Chlorhexidine	locale	solution alcool. 0,5 %	500 ml	
Hexamidine – Chlorhexidine - Chlorocrésol	locale	solution moussante	500 ml	
Sulfadiazine argentine	locale	tube 50 g	1	
Trolamine	locale	tube 93 g	2	
<u>10) Ophtalmologie</u>				
Acide Borique - Borate de Sodium	collyre	unidose 10 ml	24	
Hexamidine	collyre	flacon 0,6 ml - 0,1 %	20	
Acétazolamide	orale	comp. 250 mg	24	1
Pilocarpine	collyre	10 ml - 1 %	1	
<u>11) Oto-Rhino-Laryngologie - Stomatologie</u>				
Phénazone - Licocaïne	locale	solution auricul. 30ml	1	
Hexamidine tetracaïne	orale	collutoire	2	
<u>12) Anesthésiques locaux</u>				
Lidocaïne	locale	solution inject. 1 % - 20 ml	1	
Cryoanesthésique de contact	locale	flacon pressurisé	1	

COMPLEMENT PASSAGERS 2 : Matériel et objets de pansement.

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>1) Matériel de réanimation</u>			
Insufflateur manuel avec masque facial (taille 4 & 5) et réservoir à oxygène	unité	1	Type Ambu® (1)
Canules de « Guedel »	unité	1	Taille 3 & 4
Pompe d'aspiration manuelle pour désobstruction des voies aériennes supérieures	unité	1	Type Ambu® Twin Pump (1)
Masque à oxygène adulte avec tubulure (à haute & moyenne concentration)	unité	2	Usage unique
Nébuliseur avec masque aérosol et tubulure	unité	2	Usage unique
<u>2) Pansements et matériel de suture</u>			
Alaise de caoutchouc	unité	1	
Bande de crêpe (10 cm)	rouleau 4 m	1	Type Velpeau® (1)
Bande auto-adhésive (10 cm)	rouleau 4 m	1	Type Coheban® (1)
Compresses de gaze non stériles	paquet de 100	1	
Compresses de gaze stériles	paquet de 5	10	Taille moyenne
Coton hydrophile	paquet 100 g	1	
Drap stérile pour brûlé	unité	2	
Mèche de gaze vaselinée stérile (1,3 cm x 3,7 m)	flacon stérile	1	
Pansement adhésif stérile	boîte	3	Assortiment 3 tailles
Pansement absorbant stérile (type américain)	unité	5	15 cm x 20 cm
Coussin hémostatique	unité	1	Type CHUT-Ebony® (1)
Champ adhésif transparent (10 cm x 14 cm)	unité	5	Fixation de cathéter
Tulle gras (10 x 10 cm)	boîte de 10	1	
Sutures cutanées adhésives (6 x 75 mm)	pochette de 3	4	
Gants de chirurgie poudrés, stériles	paire	2	Taille 7,8 et 8,5
Gants d'examen, non stériles	boîte de 100	1	Taille M et L
<u>3) Instruments</u>			
Cuvette réniforme	unité	1	
Rasoir	unité	5	Usage unique
Bistouri lame n°11	unité	1	Usage unique
Ciseaux droit à pansement	Set stérile	1	Usage unique
Set à Pansement :	Set stérile	2	Usage unique
- 1 Champ stérile non troué			
- 1 Pince Kocher			
- 1 Pince anatomique à mors fins			
- 1 Pince à disséquer à griffes			
Pince hémostatique à griffes	Set stérile	2	Type "Halstead"
<u>4) Matériel d'examen et de surveillance médicale</u>			
Lampe stylo avec capuchon pour lumière bleue	unité	1	
Abaisse langue	unité	10	Usage unique
Bandelettes réactives Multistix pour examen d'urines	flacon	1	Recherche protéines, glucose, sang, acétone, nitrites, leucocytes
Bandelettes réactives pour glycémie capillaire	boite	1	Avec lancettes capillaires de sécurité
Miroir de Clar ou lampe frontale avec alimentation électrique	unité	1	
Spéculum auris	unité	1	
Spéculum nasal	unité	1	
Spéculum vaginal	unité	1	
Stéthoscope	unité	1	
Stéthoscope obstétrical	unité	1	

Article	Présentation	Quantité	Remarques
Tensiomètre	unité	1	Manuel ou automatique (type OMRON® (1)) à brassard huméral
Thermomètre médical	unité	1	
Thermomètre hypothermique	unité	1	Mesure jusqu'à 25° C
Fiche d'observation médicale	unité	10	Pour téléconsultation télémédicale
Fiche médicale pour évacuation	unité	10	
Guide médical de bord	unité	1	Edition agréée par le Service de Santé des Gens de Mer
<u>5) Matériel d'injection, de perfusion, de ponction et de sondage</u>			
Aiguille à injection stérile :			Usage unique
- sous-cutanée (25 G – 0,5 x 16)	unité	5	
- intra-veineuse (23 G – 0,6 x 25)	unité	10	
- intra-musculaire (21 G – 0,8 x 40)	unité	10	
- trocards (19 G – 1,1 x 40)	unité	10	
Cathéter IV court :			
- 20 G		5	
- 18 G		5	
- 16 G		2	
Potence à perfusion	unité	1	
Seringue :			
- 5 ml	unité	5	
- 10 ml	unité	5	
Nécessaire à perfusion	set stérile	5	
Garrot en caoutchouc pour voie veineuse	unité	1	
Collecteur d'aiguilles	unité	1	0,45 l.
Canule rectale	unité	2	Usage unique
<u>6) Matériel médical général</u>			
Registre de médicaments	unité	1	
Guide des spécialités pharmaceutiques type « Vidal® »	unité	1	
Masque facial de chirurgie	unité	5	
Blouse chirurgicale stérile	unité	2	
Vessie à glace en caoutchouc	unité	1	
Sac en plastique	unité	2	Petite dimension pour conservation dans la glace de pièces anatomiques d'amputation
<u>7) Matériel d'immobilisation et de contention</u>			
Attelle en aluminium malléable pour doigt	unité	1	
Attelle / orthèse rigide de poignet/main	unité	1	Type Axmed® (1) ou Lepine® (1) (modèle bilatéral)
Echarpe de contention et d'immobilisation	unité	1	Type Axmed® (1)
Attelle complète de jambe	unité	1	Attaches rapides velcro
Orthèse de cheville rigide	unité	1	Type Active Axmed® (modèle bilatéral)
Collier pour immobilisation cervicale	set	1	Polyéthylène – tailles « enfant »
Gouttière treuillable type « Bellile »	unité	1	
Bande adhésive élastique (10 cm)	rouleau	1	

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>8) Trousse de Premiers Secours</u> ⁽⁹⁾			
Compresse de gaze stériles	paquet de 5	2	Taille moyenne
Chlorhexidine – Solution aqueuse	unidose 0,05 %	2	
Coussin hémostatique	unité	1	Type CHUT-Ebony® (1)
Bande de crêpe (10 cm)	rouleau de 4 m	1	Type Velpeau® (1)
Bande auto-adhésive (10 cm)	rouleau de 4 m	1	Type Coheban® (1)
Pansement adhésif	boîte	1	Assortiment 3 tailles
Gants d'examen, non stériles	paire	4	Taille M et L
<u>9) Sac médical d'urgence</u>		1	Voir annexe 217-3.A.4

⁹ - Trousse étanche, à positionner dans des lieux appropriés
- 1 trousse par tranche de 100 passagers, avec un maximum de 3

COMPLEMENT PASSAGERS 3 : Médicaments.

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI)	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>1) Cardiologie</u>				
Epinéphrine	parentérale	amp. 1 mg / 1 ml	10	1
Furosémide	parentérale	amp. 20 mg / 2 ml	4	2
Trinitrine	buccale	flacon pulv. 0,15 mg / dose	1	2
Méthylergométrine ⁽¹⁰⁾	parentérale	amp. 0,2 mg / 1 ml	3	1
<u>2) Antalgiques - Antipyrétiques - Antispasmodiques – Anti-inflammatoires</u>				
Ketoprofène (*)	parentérale	amp. 100 mg / 2 ml	2	2
Paracétamol	orale	lyophilisats oraux 500 mg	16	
Paracétamol	orale	gélule 500 mg	32	
Phloroglucinol (*)	sub lingual	lyophilisats oraux 80 mg	20	
Salbutamol	parentérale	amp. 0,5 mg/ml	6	
Morphine chlorhydrate	parentérale	amp. 10 mg/ml	5	Stupéfiant
<u>3) Psychiatrie - Neurologie</u>				
Diazépam	parentérale	amp. 10 mg / 2 ml	6	1
Naloxone	parentérale	amp. 0,4 mg / ml	4	1
<u>4) Allergologie</u>				
Méthyl prednisolone	parentérale	amp 40 mg / 2ml	5	1

COMPLEMENT PASSAGERS 3 : Matériel médical et objets de pansement.

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>1) Matériel de réanimation</u>			
Insufflateur manuel avec masque facial (taille 4 & 5) et réservoir à oxygène	unité	1	Type Ambu® (1)
Canules de « Guedel »	unité	1	Taille 3 & 4
Pompe d'aspiration manuelle pour désobstruction des voies aériennes supérieures	unité	1	Type Ambu® Twin Pump (1)
Masque à oxygène adulte avec tubulure (à haute & moyenne concentration)	unité	2	Usage unique
Nébuliseur avec masque aérosol et tubulure	unité	2	Usage unique
<u>2) Instruments</u>			
Cuvette réniforme	unité	1	
Bistouri lame n°11	unité	1	Usage unique
Ciseaux droit à pansement	Set stérile	1	Usage unique
Set à Pansement :	Set stérile	2	Usage unique
- 1 Champ stérile non troué			
- 1 Pince Kocher			
- 1 Pince anatomique à mors fins			
- 1 Pince à disséquer à griffes			
Pince hémostatique à griffes	Set stérile	2	Type "Halstead"

¹⁰ Si personnel féminin à bord

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>3) Matériel d'examen et de surveillance médicale</u>			
Bandelettes réactives pour glycémie capillaire	boîte	1	Avec lancettes capillaires sécurité
Stéthoscope	unité	1	
Tensiomètre	unité	1	Manuel ou automatique (type OMRON® (1)) à brassard huméral
Thermomètre médical	unité	1	
Fiche d'observation médicale	unité	10	Pour téléconsultation télémédicale
Fiche médicale pour évacuation	unité	10	
Guide médical de bord	unité	1	Edition agréée par le Service de Santé des Gens de Mer
<u>4) Matériel d'injection</u>			
Aiguille à injection stérile :			Usage unique
- sous-cutanée (25 G – 0,5 x 16)	unité	5	
- intra-veineuse (23 G – 0,6 x 25)	unité	5	
- intra-musculaire (21 G – 0,8 x 40)	unité	5	
- trocards (19 G – 1,1 x 40)	unité	5	
Seringue :			
- 5 ml	unité	5	
- 10 ml	unité	5	
Garrot en caoutchouc pour voie veineuse	unité	1	
Collecteur d'aiguilles	unité	1	0,45 l.
Canule rectale	unité	2	Usage unique
Gants d'examen, non stériles	boîte de 100	1	Taille M et L
<u>5) Matériel médical général</u>			
Registre de médicaments	unité	1	
<u>6) Matériel d'immobilisation et de contention</u>			
Attelle / orthèse rigide de poignet/main	unité	1	Type Axmed® (1) ou Lepine® (1) (modèle bilatéral)
Echarpe de contention et d'immobilisation	unité	1	Type Axmed® (1)
Attelle complète de jambe	unité	1	Attaches rapides velcro
Collier pour immobilisation cervicale	Set de 3 tailles	1	Polyéthylène
Gouttière treuillable type « Bellile »	unité	1	
Bande adhésive élastique (10 cm)	rouleau	1	
<u>7) Trousse de Premiers Secours</u> ⁽¹¹⁾			
Compresses de gaze stériles	paquet de 5	2	Taille moyenne
Chlorhexidine – Solution aqueuse	unidose 0,05 %	2	
Coussin hémostatique	unité	1	Type CHUT-Ebony® (1)
Bande de crêpe (10 cm)	rouleau de 4 m	1	Type Velpeau® (1)
Bande auto-adhésive (10 cm)	rouleau de 4 m	1	Type Coheban® (1)
Pansement adhésif	boîte	1	Assortiment 3 tailles
Gants d'examen, non stériles	paire	4	Taille M et L
<u>8) Sac médical d'urgence</u>			
		1	Voir annexe 217-3.A.4

¹¹ - Trousse étanche, à positionner dans des lieux appropriés
- 1 trousse par tranche de 100 passagers, avec un maximum de 3

ANNEXE 217-3.A.3
(modifiée par arrêté du 23/01/04)

MODELE DE REGISTRE DES MEDICAMENTS

Dotation Médicale : A B C P1 P2 P3

Navire :
Armement :

PRINCIPE ACTIF Dénomination Commune Internationale	NOM de spécialité ou générique	VOIE d'administration	FORME - COMPOSITION	QUANTITE réglementaire	QUANTITE existante	DATE de péremption	LISTE
1 - Cardiologie							
Atropine		parentérale	amp. 0,5 mg / 1 ml	10			1
Epinéphrine		parentérale	amp. 1 mg / 1 ml	10			1
Furosémide		parentérale	amp. 20 mg / 2 ml	10			2
Trinitrine		buccale	flacon pulv. 0,15 mg / dose	2			2
Isosorbide dinitrate		orale	comp. 20 mg	60			2
.....							
2 - Gastro-entérologie							
Charbon et levure		orale	gélule 100 mg	100			
Hydroxydes d'aluminium et de magnésium		orale	comp. 400 mg	120			
Nifuroxazide		orale	gélule 200 mg	56			2
.....							
3 - Antalgiques, Antispasmodiques							
Paracétamol		orale	lyophilisat oral 500 mg	32			
Paracétamol		orale	gélule 500 mg	100			
Tramadol (opioïde)		orale	comp. 200 mg LP	30			1
Morphine chlorhydrate		parentérale	amp. 10 mg / ml	10			Stupéfiant
.....							
7) Infectiologie Parasitologie							
Amoxicilline		orale	gélule 500 mg	48			1
Amoxicilline + Acide Clavulanique		orale	comp. 500 mg	48			1
Azithromycine		orale	comp. 250 mg	12			1
.....							

ANNEXE 217-3.A.4
(*créée par arrêté du 23/01/04*)

SAC MÉDICAL D'URGENCE

En cas d'urgence médicale sur les navires à passagers, le Capitaine peut faire appel à un médecin éventuellement présent parmi les passagers. Cette compétence médicale peut permettre d'améliorer l'efficacité des soins médicaux dispensés aux passagers blessés/malades, à conditions que :

1. l'appel d'un médecin ne retarde pas les premiers soins que doit dispenser le personnel du navire en attendant l'arrivée du médecin ; et que
2. le Capitaine prenne toutes les mesures raisonnables pour vérifier les qualifications de la personne qui se présente comme médecin avant de l'autoriser à dispenser des soins médicaux au patient.

Le « Sac Médical d'Urgence » permet l'intervention du médecin en situation d'urgence car le patient doit être traité immédiatement sur place avant d'être transféré à l'infirmerie du navire pour recevoir des soins médicaux complémentaires. En l'absence de médecin, il pourra être utilisé par un infirmier/infirmière diplômé(e), un personnel paramédical qualifié ou le personnel responsable des soins à bord, après téléconsultation médicale.

Ce « Sac Médical d'Urgence » doit :

1. être portable ;
2. contenir les médicaments et le matériel médical essentiels pour faire face à une urgence médicale immédiatement, ainsi que les indications nécessaires pour son utilisation ;
3. être conservé dans un endroit sûr ;
4. porter une étiquette avec la mention suivante : « les médicaments de ce sac doivent être utilisés par un médecin qualifié ou un infirmier/une infirmière diplômés, un personnel paramédical qualifié ou le personnel du navire ayant la charge des soins médicaux à bord sous le contrôle direct d'un médecin à bord du navire ou après consultation/prescription télémédicale par un service de consultation télémédicale (CCMM) et ;
5. être conservé sous la garde ou la responsabilité du Capitaine. Son contenu sera régulièrement vérifié ; il sera rendu compte de tout médicament ou matériel utilisé en situation d'urgence et ce médicament ou matériel devra être remplacé dès que possible. Une fiche d'observation médicale sera renseignée pour toute utilisation.

Conformément aux règles de l'OMI (STCW)/OIT, le Capitaine reste la seule personne responsable de la décision finale (soins à bord, déroutement du navire, évacuation médicale). Il/elle peut à tout moment obtenir une consultation télémédicale auprès du CCMM soit pour confirmer les mesures préconisées par le passager médecin soit pour aider l'infirmier/infirmière, le personnel paramédical ou le personnel du navire à dispenser les meilleurs soins médicaux possibles. Une téléconsultation avec un tel Centre officiel offre une protection au malade, au capitaine du navire et au passager médecin.

Les deux ampoules de morphine du sac doivent être stockées dans le coffre du commandant. Les médicaments et matériel du sac peuvent être prélevés sur la dotation réglementaire du bord quand ils y sont inscrits.

Les médicaments et matériels du sac peuvent être prélevés sur la dotation réglementaire du bord quand ils y sont inscrits.

La présence du sac médical d'urgence n'est pas obligatoire sur les navires de desserte côtière et les vedettes à passagers qui ne sont jamais à plus d'une heure d'un port.

SAC MÉDICAL D'URGENCE : médicaments

Principe Actif Dénomination Commune Internationale (DCI) (*) Groupe Générique	Voie d'Administration	Forme Composition	Quantité	Liste
<u>1) Cardiologie</u>				
Atropine	parentérale	amp. 0,5 mg / 1 ml	2	1
Epinéphrine	parentérale	amp. 1 mg / 1 ml	2	1
Epinéphrine	parentérale	amp. 10 mg / 2 ml	5	1
Furosémide	parentérale	amp. 20 mg / 2 ml	4	2
Trinitrine	buccale	flacon pulv. 0,15 mg / dose	1	2
Lidocaïne	parentérale	seringue pré-remplie 100 mg / 5 ml	2	2
Digoxine	parentérale	amp. 0,5 mg / 2 ml	2	1
Amiodarone	parentérale	amp. 150 mg / 3 ml	2	1
Adénosine triphosphate	parentérale	amp. 20 mg / 2 ml	2	1
Magnésium Sulfate	parentérale	amp. 1,5 g / 10 ml	2	
Atenolol	parentérale	amp. 5 mg / 10 ml	1	1
Urapidil	parentérale	amp. 25 mg / 5 ml	2	1
Héparine	parentérale	flacon 25 000 UI / 5 ml	1	1
Acide acétyl salicylique	parentérale	amp. 500 mg	1	
<u>2) Gastro-Entérologie</u>				
Métoclopramide	parentérale	amp. 10 mg / 2 ml	1	2
<u>3) Antalgiques - Antipyrétiques - Antispasmodiques – Anti-inflammatoires</u>				
Ketoprofène (*)	parentérale	amp. 100 mg IV ou IM	1	2
Paracétamol	parentérale	flacon 1 g / 100 ml	1	2
Tramadol (opioïde)	parentérale	amp. 100 mg / 2 ml	1	1
Morphine chlorhydrate	parentérale	amp. 10 mg / ml	2	Stupéfiant
<u>4) Psychiatrie - Neurologie</u>				
Diazépam	parentérale	amp. 10 mg / 2 ml	2	1
Cyamémazine	parentérale	amp. 50 mg / 5 ml	2	1
Naloxone	parentérale	amp. 0,4 mg / ml	5	1
<u>5) Allergologie</u>				
Méthyl prednisolone	parentérale	amp. 120 mg	1	1
Hydroxyzine	parentérale	amp. 100 mg / 2 ml	1	1
<u>6) Pneumologie</u>				
Salbutamol	inhalation	flacon pressurisé 100 mcg / bouffée - 200 doses	1	1
Salbutamol	parentérale	amp. 0,5 mg / 1 ml	2	1
Salbutamol	nébulisation	unidose 5 mg / 2,5 ml	2	1
Béclométasone	inhalation	flacon pressurisé 250 mg / dose	1	1
<u>7) Réanimation</u>				
Oxygène médical	inhalation	bouteille 200 bars (2 l.), munie d'un robinet avec manodétendeur-débitmètre de 0 à 15 l. / min et prises normalisées	1	
Chlorure de sodium	parentérale	solution pour perfusion 0,9 % 250 ml	2	
Glucose	parentérale	solution pour perfusion 5 % 250 ml	2	
Gélatine fluide modifiée ou HEA	parentérale	solution pour perfusion 500 ml	2	
Glucose hypertonique	parentérale	amp. 30 % - 10 ml	5	
Eau pour préparation injectable	parentérale	amp. 20 ml	2	

SAC MÉDICAL D'URGENCE : Matériel

Article	Présentation	Quantité	Remarques
<u>1) Matériel de réanimation</u>			
Insufflateur manuel avec masque facial (taille 4 & 5) et réservoir à oxygène	unité	1 ¹²	Type Ambu® (1)
Canules de « Guedel » (taille 3 & 4)	unité	1 ¹²	
Pompe d'aspiration manuelle pour désobstruction des voies aériennes supérieures	unité	1 ¹²	Type Ambu® (1) Twin Pump
Canule d'aspiration « Yankauer »	unité	2	
Sonde d'aspiration	unité	2	Calibre 14 FG
Masque à oxygène adulte (à haute & moyenne concentration) avec tubulure	unité	2	Usage unique
Nébuliseur avec masque aérosol et tubulure	unité	2	Usage unique
Laryngoscope avec lames Mc. Intosh	unité	1	Petite, moyenne, grande
Sonde endotrachéale	unité	1	Taille : 5, 6, 7, 8
Pincés de Magill	unité	1	
Madrin flexible pour sonde endotrachéale	unité	1	
<u>2) Instruments</u>			
Ciseaux fort de lingère	unité	1	
Ciseaux droit à pansement	Set stérile	1	Usage unique
Clamp ombilical	unité	1	Usage unique
Gants de chirurgie poudrés, stériles	paire	2	Taille 7,5 et 8,5
Set de drainage thoracique avec valve double aspirante/foulante	Set stérile	1	Recommandé
<u>3) Matériel d'examen et de surveillance médicale</u>			
Lampe stylo	unité	1	
Bandelettes réactives pour glycémie capillaire	boîte	1	Avec lancettes capillaires sécurité
Stéthoscope	unité	1	
Tensiomètre	unité	1	Manuel ou automatique (type OMRON® (1)) à brassard huméral
Gants d'examen, non stériles	paire	2	Taille M et L
Fiche d'observation médicale	unité	2	Pour téléconsultation télémédicale
Fiche médicale pour évacuation	unité	2	
<u>4) Matériel d'injection et de perfusion</u>			
Compresses de gaze stériles	paquet de 5	2	Taille moyenne
Chlorhexidine – Benzalkonium. Chl. – Alco. Benzylique	locale	1	Flacon 40 ml
Aiguille à injection stérile :			Usage unique
- sous-cutanée (25 G – 0,5 x 16)	unité	4	
- intra-veineuse (23 G – 0,6 x 25)	unité	4	
- intra-musculaire (21 G – 0,8 x 40)	unité	4	
- trocards (19 G – 1,1 x 40)	unité	4	
Champ adhésif transparent (10 cm x 14 cm)	unité	2	Fixation de cathéter
Cathéter IV court :			
- 20 G		2	
- 18 G		2	
- 16 G		2	
Seringue :			Usage unique
- 1 ml	unité	2	
- 5 ml	unité	2	
- 10 ml	unité	2	

¹² Si déjà présent dans la dotation du navire, un seul exemplaire est obligatoire à bord, conditionné dans le Sac Médical d'Urgence.

Article	Présentation	Quantité	Remarques
Nécessaire à perfusion	Set stérile	2	Avec site d'injection
Garrot en caoutchouc pour voie veineuse	unité	1	
Collecteur d'aiguilles	unité	1	0,45 l.
5) Trousse de Premiers Secours			
Compresse de gaze stériles	paquet de 5	2	Taille moyenne
Chlorhexidine – Solution aqueuse	unidose 0,05 %	2	
Coussin Hémostatique	unité	1	Type CHUT-Ebony® (1)
Bande de crêpe (10 cm)	rouleau de 4 m	1	Type Velpeau® (1)
Bande auto-adhésive (10 cm)	rouleau de 4 m	1	Type Coheban® (1)
Pansement adhésif	boîte	1	Assortiment 3 tailles
Gants d'examen, non stériles	paire	4	Taille M et L
6) Matériel de téléconsultation cardiologique ⁽¹³⁾			
Appareil d'enregistrement ambulatoire et événementiel de tracés ECG avec transmission par INMARSAT ou HF comprenant : - le branchement au réseau INMARSAT ou HF - le matériel permettant d'effectuer les dérives standard classiques aux membres	unité	1 ¹⁴	Possibilité de branchement sur l'ordinateur du bord non obligatoire.

¹³ En l'absence d'autre appareil électrocardiogramme/scope avec fonction de télétransmission.

¹⁴ Si déjà présent dans la dotation du navire, un seul exemplaire est obligatoire à bord, conditionné dans le Sac Médical d'Urgence.

ANNEXE 217-3.A.5
(créée par arrêté du 23/01/04)

Dotation médicale A

Bon de Commande pour Constitution / Renouvellement

Service de Santé des Gens de Mer - Direction des Affaires Maritimes & Gens de Mer

Armement : Navire : Nom du Capitaine / Armateur : Adresse :	Etablissement Pharmaceutique/Pharmacien
	Nom : (Tampon humide) Adresse :

Principe Actif (DCI) <i>(*) Groupe Générique</i>	Nom de Spécialité délivrée	Voie d'administ.	Forme Composition	Quantité réglementaire	Quantité demandée	Quantité délivrée	Liste
I) Cardiologie							
Atropine		parentérale	amp. 0,5 mg / 1 ml	10			1
Epinéphrine		parentérale	amp. 1 mg / 1 ml	10			1
Furosémide		parentérale	amp. 20 mg / 2 ml	10			2
Trinitrine		buccale	flacon pulv. 0,15 mg / dose	2			2
Isosorbide dinitrate (*)		orale	comp. 20 mg	60			2
Nitrendipine (*)		orale	comp. 10 mg	28			1
Aténolol (*)		orale	comp. 50 mg	28			1
Amiodarone (*)		orale	comp. 200 mg	30			1
Acide acétyl salicylique		orale	sachet 250 mg	20			
Enoxaparine sodique		sous-cutanée	amp. 6000UI antiXa / 0,6 ml	6			1
Flavonoïdes – Diosmine (*)		orale	comp. 500 mg	60			
Méthylergométrine		parenterale	amp. 0.2 mg / 1 ml	3			1

Armement : Navire : Nom du Capitaine / Armateur : Adresse :	Etablissement Pharmaceutique/Pharmacien
	Nom : (Tampon humide)
	Adresse :

Principe Actif (DCI) (*) Groupe Générique	Nom de Spécialité délivrée	Voie d'administ.	Forme Composition	Quantité réglementaire	Quantité demandée	Quantité délivrée	Liste
2) Gastro-Entérologie							
Charbon et levure		orale	gélule 100 mg	100			
Hydroxydes d'aluminium et de magnésium		orale	comp. 400 mg	120			
Nifuroxazide (*)		orale	gélule 200 mg	56			2
Lopéramide (*)		orale	gélule 2 mg	60			2
Metopimazine		orale	lyoc 7.5 mg	16			2
Pansement intestinal à base d'Attapulgite		orale	sachet 3 g	60			
Carraghénates,dioxyde titane, oxyde de zinc		rectale	suppositoire	24			
Carraghénates,dioxyde titane, oxyde de zinc		rectale	tube crème 20 g	2			
Omeprazole		orale	comp. 20 mg	28			2
Huile de paraffine associée		orale	unidose 15 g	36			
Huile de paraffine associée		orale	boîte poudre 300g	1			
Lavement hydrogénophosphates		rectale	unidose 130 ml	4			
3) Antalgiques - Antipyrétiques - Antispasmodiques – Anti-inflammatoires							
Colchicine		orale	comp. 1 mg	40			1
Ketoprofène (*)		orale	comp. 100 mg	60			2
Ketoprofène (*)		parentérale	amp. 100 mg / 2 ml	2			2
Paracétamol		orale	lyophylisat oral 500 mg	32			
Paracétamol		orale	gélule 500 mg	100			
Tramadol (opioïde)		orale	comp. 200 mg LP	30			1
Morphine chlorhydrate		parentérale	amp. 10 mg / ml	10			Stupéfiant
Ergotamine et Caféine		orale	2 mg	10			1
Phloroglucinol (*)		sublinguale	lyophylisat oral 80 mg	30			
Ketoprofène (*)		locale	tube pommade 60 g	1			2

Armement : Navire : Nom du Capitaine / Armateur : Adresse :	Etablissement Pharmaceutique/Pharmacien
	Nom : (Tampon humide)
	Adresse :

Principe Actif (DCI) (*) <i>Groupe Générique</i>	Nom de Spécialité délivrée	Voie d'administ.	Forme Composition	Quantité réglementaire	Quantité demandée	Quantité délivrée	Liste
4) Psychiatrie - Neurologie							
Diazépam (*)		orale	comp. 5 mg	40			1
Diazépam		parentérale	amp. 10 mg / 2 ml	6			1
Méprobamate		parentérale	amp. 400 mg / 5 ml	10			1
Méprobamate		orale	comp. 250 mg	30			1
Zopiclone (*)		orale	comp. 7,5 mg	42			1
Cyamémazine		parentérale	amp. 50 mg / 5 ml	10			1
Naloxone		parentérale	amp. 0,4 mg / ml	10			1
Scopolamine		transdermique	dispositif 1,5 mg	10			1
5) Allergologie							
Desloratadine		orale	comp. 5 mg	15			2
Méthyl prednisolone		parentérale	amp. 40 mg / 2ml	5			1
Prednisolone		orale	comp. 5 mg	30			1
6) Pneumologie							
Clobutinol		orale	comp. 40 mg	60			2
Acetylcystéine		orale	sachet 200 mg	30			
Salbutamol		inhalation	flacon pressurisé 100 mcg / bouffée - 200 doses	2			1
Terbutaline		parentérale	amp. 0,5 mg / 1 ml	8			1
Terbutaline ou Salbutamol		nébulisation	unidose 0,5 mg / 2 ml	20			1

Armement : Navire : Nom du Capitaine / Armateur : Adresse :	Etablissement Pharmaceutique/Pharmacien
	Nom : (Tampon humide)
	Adresse :

Principe Actif (DCI) <i>(*) Groupe Générique</i>	Nom de Spécialité délivrée	Voie d'administ.	Forme Composition	Quantité réglementaire	Quantité demandée	Quantité délivrée	Liste
7) Infectiologie Parasitologie							
Amoxicilline (*)		orale	gélule 500 mg	48			1
Amoxicilline + Acide Clavulanique (*)		orale	comp. 500 mg	48			1
Azithromycine		orale	comp. 250 mg	12			1
Ceftriaxone (*)		parentérale	amp. 1g / 3,5 ml	6			1
Oxacilline		orale	gélule 500 mg	12			1
Aciclovir (*)		orale	comp. 200 mg	50			1
Ofloxacin (*)		orale	comp. 200 mg	20			1
Metronidazole		orale	comp. 250 mg	40			1
Albendazole		orale	comp. 400 mg	4			1
Vaccin antitétanique		parentérale	seringue pré-remplie 0,5 ml	5			
Méfloquine		orale	comp. 250 mg	16			1
Quinine		parentérale	amp. 500mg / 4ml	6			1
Quinine		orale	comp. 500 mg	36			1
8) Réanimation							
Oxygène médical		inhalation	bouteille 200 bars (5 l.), munie d'un robinet avec manodétendeur-débitmètre de 0 à 15 l. / min et prises normalisées	2			
Chlorure de sodium		parentérale	solution pour perfusion 0,9% - 500 ml	3			
Bicarbonate de Sodium		parentérale	solution pour perfusion 1,4% - 500 ml	3			
Glucose		parentérale	solution pour perfusion 5% - 500 ml	3			
Gélatine fluide modifiée		parentérale	solution pour perfusion 4% - 500 ml	3			
Glucose hypertonique		parentérale	amp. 30 % - 10 ml	4			
Chlorure de Potassium		orale	comp. 600 mg	30			

Armement : Navire : Nom du Capitaine / Armateur : Adresse :	Etablissement Pharmaceutique/Pharmacien
	Nom : (Tampon humide) Adresse :

Principe Actif (DCI) <i>* Groupe Générique</i>	Nom de Spécialité délivrée	Voie d'administ.	Forme Composition	Quantité réglementaire	Quantité demandée	Quantité délivrée	Liste
9) Dermatologie							
Chlorhexidine		locale	solution aqueuse - unidose 5ml - 0,05 %	48			
Chlorhexidine		locale	solution alcoolisée 0,5 %	500 ml			
Hexamidine – Chlorhexidine - Chlorocrésol		locale	solution moussante	500 ml			
Mupirocine		locale	pommade 2 % - tube 15 g	3			
Betamethasone		locale	crème – tube 15 g	2			1
Econazole (*)		locale	crème – tube 30 g	3			1
Néomycine – PolymyxineB – Nystatine		vaginale	capsule	6			
Sulfadiazine argentique		locale	tube 50 g	4			1
Trolamine		locale	tube 93 g	2			
Ecran solaire		locale	crème IP > = 30 - tube	4			
Lindane		locale	crème 1 % - flacon 150 ml	2			
Scabicide (benzoate de benzyle et Sulfiram)		locale	lotion-flacon 125 ml	4			
Ivermectine		orale	comp. 3 mg	4			
10) Ophtalmologie							
Acide Borique - Borate de Sodium		collyre	unidose 10 ml	24			
Hexamidine		collyre	flacon 0,6 ml - 0,1 %	20			
Dexaméthazone + Oxytetracycline		collyre	Pommade - unidose	24			1
PolymyxineB + Kanamycine		collyre	unidose	24			1
Ciprofloxacine		collyre	flacon 5 ml-0,3 %	2			1
Indométacine		collyre	unidose 0,1%	20			1
Aciclovir (*)		collyre	pommade 3 % - tube 4,5g	1			1
Atropine		collyre	10 ml – 0.5%	1			1
Acétazolamide		orale	comp. 250 mg	24			1
Pilocarpine		collyre	10 ml - 1 %	1			
Oxybuprocaine		collyre	10 ml - 0,4 %	1			1
Fluoresceïne		collyre	unidose 0,5 %	10			

Armement : Navire : Nom du Capitaine / Armateur : Adresse :	Etablissement Pharmaceutique/Pharmacien
	Nom : (Tampon humide) Adresse :

Principe Actif (DCI) (*) <i>Groupe Générique</i>	Nom de Spécialité délivrée	Voie d'administ.	Forme Composition	Quantité réglementaire	Quantité demandée	Quantité délivrée	Liste
11) Oto-Rhino-Laryngologie - Stomatologie							
Ofloxacine		locale	solut.auric. unidose 1,5 mg / 0,5 ml	20			1
Phénazone - Licocaïne		locale	solut.auricul.30 ml	1			
Chlorhexidine – Chlorobutanol		bain de bouche	flacon 15 ml	12			
Hexamidine tetracaïne		orale	collutoire	2			
12) Anesthésiques locaux							
Lidocaïne		locale	sol. inject. - 1 % - 20 ml	2			
Cryoanesthésique de contact		locale	flacon pressurisé	1			
Anesthésique - Antiseptique dentaire : Tétracaïne, Girofle		locale	solution 10 ml	1			
Choline salicylate – Cetalkonium chlorure		locale	gel buccal 15 g	1			

Les médicaments, le matériel médical de cette liste sont obligatoires pour la dotation médicale du Navire :

Selon la Réglementation Française (Arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires), ce navire doit être équipé de la Dotation Médicale A.

Commande établie par le capitaine ou le responsable des soins à bord Nom : Fonction : <i>Signature</i>
--

Procuration
Le Capitaine / Armement : <i>Signature</i> donne procuration à : M./Mme. (nom - prénom) <i>Signature</i>

Dotation médicale B

Bon de Commande pour Constitution / Renouvellement

Service de Santé des Gens de Mer - Direction des Affaires Maritimes & Gens de Mer

Armement : Navire : Nom du Capitaine / Armateur : Adresse :	Etablissement Pharmaceutique/Pharmacien
	Nom : (Tampon humide) Adresse :

Principe Actif (DCI) (* Groupe Générique)	Nom de Spécialité délivrée	Voie d'administ.	Forme Composition	Quantité réglementaire	Quantité demandée	Quantité délivrée	Liste
1) Cardiologie							
Atropine		parentérale	amp. 0,5 mg / 1 ml	10			1
Epinéphrine		parentérale	amp. 1 mg / 1 ml	10			1
Furosémide		parentérale	amp. 20 mg / 2 ml	4			2
Trinitrine		buccale	flacon pulv. 0,15 mg / dose	1			2
Isosorbide dinitrate (*)		orale	comp. 20 mg	60			2
Nitrendipine (*)		orale	comp. 10 mg	28			1
Acide acétyl salicylique		orale	sachet 250 mg	20			
Méthylergométrine		parenterale	amp. 0.2 mg / 1 ml	3			1
2) Gastro-Entérologie							
Charbon et levure		orale	gélule 100 mg	40			
Hydroxydes d'aluminium et de magnésium		orale	comp. 400 mg	40			
Nifuroxazide (*)		orale	gélule 200 mg	28			2
Lopéramide (*)		orale	gélule 2 mg	20			2
Metopimazine		orale	lyoc 7,5 mg	16			2
Carraghénates,dioxyde titane, oxyde de zinc		rectale	suppositoire	12			
Carraghénates,dioxyde titane, oxyde de zinc		rectale	tube crème 20 g	1			
Omeprazole		orale	comp. 20 mg	7			2
Huile de paraffine associée		orale	unidose 15 g	9			
Huile de paraffine associée		orale	boîte poudre 300g	1			

Armement : Navire : Nom du Capitaine / Armateur : Adresse :	Etablissement Pharmaceutique/Pharmacien
	Nom : (Tampon humide)
	Adresse :

Principe Actif (DCI) (*) <i>Groupe Générique</i>	Nom de Spécialité délivrée	Voie d'administ.	Forme Composition	Quantité réglementaire	Quantité demandée	Quantité délivrée	Liste
3) Antalgiques - Antipyrétiques - Antispasmodiques – Anti-inflammatoires							
Ketoprofène (*)		orale	comp. 100 mg	30			2
Paracétamol (*)		orale	lyophilisat oral 500 mg	16			
Paracétamol		orale	gélule 500 mg	100			
Tramadol (opioïde)		orale	comp. 200 mg LP	30			1
Morphine chlorhydrate		parentérale	amp. 10 mg / ml	10			Stupéfiant
Phloroglucinol (*)		sublinguale	lyophilisat oral 80 mg	20			
Ketoprofène (*)		locale	tube pommade 60 g	1			2
4) Psychiatrie - Neurologie							
Diazépam		parentérale	amp. 10 mg / 2 ml	6			1
Méprobamate		orale	comp. 250 mg	30			1
Cyamémazine		parentérale	amp. 50 mg / 5 ml	5			1
Scopolamine		transdermique	dispositif 1,5 mg	5			1
5) Allergologie							
Desloratadine		orale	comp. 5 mg	15			2
Méthyl prednisolone		parentérale	amp. 40 mg / 2ml	5			1
6) Pneumologie							
Clobutinol		orale	comp. 40 mg	60			2
Acétylcystéine		orale	sachet 200 mg	30			
Salbutamol		inhalation	flacon pressurisé 100 mcg / bouffée - 200 doses	2			1
Terbutaline		parentérale	amp. 0,5 mg / 1 ml	8			1
Terbutaline ou Salbutamol		nébulisation	unidose 0,5 mg / 2 ml	20			1

Armement : Navire : Nom du Capitaine / Armateur : Adresse :	Etablissement Pharmaceutique/Pharmacien
	Nom : (Tampon humide) Adresse :

Principe Actif (DCI) <i>(*) Groupe Générique</i>	Nom de Spécialité délivrée	Voie d'administr.	Forme Composition	Quantité réglementaire	Quantité demandée	Quantité délivrée	Liste
7) Infectiologie Parasitologie							
Amoxicilline (*)		orale	gélule 500 mg	24			1
Amoxicilline + Acide Clavulanique (*)		orale	comp. 500 mg	24			1
Azithromycine		orale	comp. 250 mg	12			1
Oxacilline		orale	gélule 500 mg	12			1
Ofloxacine (*)		orale	comp. 200 mg	10			1
Metronidazole (*)		orale	comp. 250 mg	20			1
Vaccin antitétanique		parentérale	seringue pré-remplie 0,5 ml	2			
Méfloquine		orale	comp. 250 mg	8			1
Quinine		parentérale	amp. 500mg / 4ml	3			1
Quinine		orale	comp. 500 mg	18			1
8) Réanimation							
Oxygène médical		inhalation	bouteille 200 bars (5 l), munie d'un robinet avec manodétendeur-débitmètre de 0 à 15 l. / min et prises normalisées	1			
9) Dermatologie							
Chlorhexidine		locale	solution aqueuse - unidose 5ml - 0,05 %	32			
Chlorhexidine		locale	solution alcoolisée 0,5 %	250 ml			
Hexamidine – Chlorhexidine - Chlorocrésol		locale	solution moussante	250 ml			
Mupirocine		locale	pommade 2 % - tube 15 g	1			
Betamethasone		locale	crème – tube 15 g	1			1
Econazole (*)		locale	crème – tube 30 g	1			1
Néomycine – PolymyxineB – Nystatine		vaginale	capsule	6			
Sulfadiazine argentique		locale	tube 50 g	1			1
Trolamine		locale	tube 93 g	2			

Armement : Navire : Nom du Capitaine / Armateur : Adresse :	Etablissement Pharmaceutique/Pharmacien
	Nom : (Tampon humide) Adresse :

Principe Actif (DCI) <i>* Groupe Générique</i>	Nom de Spécialité délivrée	Voie d'administr.	Forme Composition	Quantité réglementaire	Quantité demandée	Quantité délivrée	Liste
10) Ophtalmologie							
Acide Borique - Borate de Sodium		collyre	unidose 10 ml	16			
Hexamidine		collyre	flacon 0,6 ml - 0,1 %	10			
Dexaméthazone + Oxytetracycline		collyre	Pommade - unidose	12			1
PolymyxineB + Kanamycine		collyre	unidose	12			1
Pilocarpine		collyre	10 ml - 1 %	1			
Oxybuprocaine		collyre	10 ml - 0,4 %	1			1
Fluoresceïne		collyre	unidose 0,5 %	10			
11) Oto-Rhino-Laryngologie - Stomatologie							
Ofloxacin		locale	solut.auric. unidose 1,5 mg / 0,5 ml	20			1
Phénazone - Licocaïne		locale	solut.auricul. 30 ml	1			
Chlorhexidine – Chlorobutanol		bain de bouche	flacon 15 ml	12			
Hexamidine tetracaïne		orale	collutoire	2			
12) Anesthésiques locaux							
Anesthésique - Antiseptique dentaire : Tétracaïne, Girofle		locale	solution 10 ml	1			
Choline salicylate – Cetalkonium chlorure		locale	gel buccal 15 g	1			

Les médicaments, le matériel médical de cette liste sont obligatoires pour la dotation médicale du Navire :

Selon la Réglementation Française (Arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires), ce navire doit être équipé de la Dotation Médicale B.

Commande établie par le capitaine ou le responsable des soins à bord Nom : Fonction : <i>Signature</i>
--

Procuration
Le Capitaine / Armement : <i>Signature</i> donne procuration à : M./Mme. (nom - prénom) <i>Signature</i>

Dotation médicale C
 Bon de Commande pour Constitution / Renouvellement
 Service de Santé des Gens de Mer - Direction des Affaires Maritimes & Gens de Mer

Armement : Navire : Nom du Capitaine / Armateur : Adresse :	Etablissement Pharmaceutique/Pharmacien Nom : (Tampon humide) Adresse :
--	--

Principe Actif (DCI) <small>(*) Groupe Générique</small>	Nom de Spécialité délivrée	Voie d'administ.	Forme Composition	Quantité réglementaire	Quantité demandée	Quantité délivrée	Liste
1) Cardiologie							
Trinitrine		buccale	flacon pulv. 0,15 mg / dose	1			2
Epinéphrine		parentérale	amp. 1 mg / 1 ml	1			1
2) Gastro-Entérologie							
Lopéramide (*)		orale	gélule 2 mg	20			2
3) Antalgiques - Antipyrétiques - Antispasmodiques – Anti-inflammatoires							
Paracétamol		orale	lyophylisat oral 500 mg	16			
Paracétamol		orale	gélule 500 mg	16			
Phloroglucinol (*)		sublinguale	lyophylisat oral 80 mg	10			
9) Dermatologie							
Chlorhexidine		locale	solution aqueuse - unidose 5ml - 0,05 %	16			
Trolamine		locale	tube 93 g	1			
10) Ophtalmologie							
Hexamidine		collyre	flacon 0,6 ml - 0,1 %	10			

Les médicaments, le matériel médical de cette liste sont obligatoires pour la dotation médicale du Navire :

Selon la Réglementation Française (Arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires), ce navire doit être équipé de la Dotation Médicale C.

Commande établie par le capitaine ou le responsable des soins à bord Nom : Fonction : <div style="text-align: right;"><i>Signature</i></div>
--

Procuration Le Capitaine / Armement : <div style="text-align: right;"><i>Signature</i></div> donne procuration à : M./Mme. <div style="text-align: right;"><i>Signature</i></div> <small>(nom - prénom)</small>

ANNEXE 217-3.A.6
(créée par arrêté du 23/01/04)

FICHE D'OBSERVATION MEDICALE DE TELE CONSULTATION

Pour accéder à la fiche d'observation médicale de télé consultation en format EXCEL,
cliquer [ici](#)

CHAPITRE 217-4
DOCUMENTS MEDICAUX

Article 217-4.01

Guides médicaux

Tout navire pratiquant une navigation de 1^e, 2^e ou 3^e catégorie doit être pourvu du guide médical de bord agréé par le ministre chargé de la mer.

Si le navire transporte des marchandises dangereuses, il doit être pourvu, en outre, de la dernière édition du guide O.M.I. des soins médicaux d'urgence à donner en cas d'accident dû à ces marchandises (G.S.M.U.).

Article 217-4.02

Registre des stupéfiants

Le responsable des soins à bord est tenu d'assurer la comptabilité des médicaments classés « stupéfiants » sur un registre spécial, dit « registre des stupéfiants », portant en lettres et en chiffres les entrées et les sorties ainsi que les dates de prescription et le nom des bénéficiaires. Un tel registre est ouvert au nom du navire et authentifié par les détenteurs successifs de date à date. Il doit être présenté avec les ampoules vides pour le renouvellement de la dotation.

Article 217-4.03

Cahier médical

1. Indépendamment du registre des stupéfiants prévu à l'article 217-4.02 ci-dessus, la personne procédant aux soins sous la responsabilité du capitaine inscrit au jour le jour, sur un cahier paraphé réservé à cet effet, tout événement médical survenu à bord ainsi que les prescriptions médicamenteuses et les soins effectués à bord.

Ce cahier est visé par le capitaine à son débarquement ainsi que par le président de la commission de visite annuelle.

2. La tenue du cahier médical ne dispense pas le capitaine de l'inscription circonstanciée sur le livre de bord des événements de mer ayant ou pouvant avoir un effet sur la santé et la sécurité des marins travaillant à bord.

Article 217-4.04

Fiche médicale des personnes débarquées malades ou blessées

Lorsque l'état du blessé ou du malade impose son débarquement, le responsable des soins à bord établit une fiche médicale du modèle représenté en annexe 217-4.A.1, destinée à renseigner le médecin à terre sur les symptômes constatés à bord et sur les médicaments déjà administrés.

Article 217-4.05

Questionnaire en cas d'accident

En cas d'accident corporel, le capitaine remplit le questionnaire conçu par la commission d'hygiène et de prévention des accidents du travail des gens de mer, et l'adresse au secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail (CHSCT) de l'entreprise

d'armement maritime. Il en adresse une copie au médecin des gens de mer du port d'immatriculation du navire.

S'il n'existe pas de CHSCT, le questionnaire est adressé directement au médecin des gens de mer du quartier d'armement du navire.

FICHE D'EVACUATION MEDICALE - *MEDICAL REPATRIATION FORM*PREMIERE PARTIE (à remplir par le capitaine) - *PART ONE (to be completed by the captain)*

Nom et prénom du marin : _____ Nom du navire : _____
Surname and Christian name(s) of the seaman: Name of the vessel :

Date de naissance : _____ Armateur : _____
Date of birth Vessel's owner :
 Nationalité : _____ Fonction à bord : _____
Nationality : Occupation :

PRECISIONS SUR LA MALADIE OU LA BLESSURE
DETAILS OF THE ILLNESS OR THE INJURY

Date de début de la maladie ou de l'accident : _____
Date of first occurrence of the illness or the injury :

Signes principaux - *Principal symptoms* : _____

Consultation médicale par radio* : OUI NON

Radio medical advice : Yes No*

Traitement administré à bord - *Treatment administered on board*

Médicaments utilisés (doses-voies-heures) ; autres soins exécutés :
Medication administered (doses-methods-times) ; other care and nursing administered :

Etat du malade ou du blessé au moment où il quitte le bord* :

State of health of the patient on leaving the vessel :*

- Grave *Serious*
- Debout - *Upright*
- Couché - *Stretcher case*
- Non inquiétant *Not serious*
- Inconscient - *Unconscious*
- Conscient - *conscious*

Moyens d'évacuation* - *Means of evacuation**

- Aérien (hélicoptère)
By air (helicopter)
- Mer - transfert sur un autre bâtiment
By sea - transferred to another vessel
- Débarquement au premier port touché
Disembarkation at first port of call

Date Nom du capitaine et signature :

**Cocher la case - Tick the appropriate box*

(verso)

DEUXIEME PARTIE -PART TWO

A remplir par le médecin consulté à terre et à expédier **sous pli confidentiel** à :
To be completed by the consulting physician on land and to be sent by confidential mail to :

Monsieur le médecin chef du service de santé des gens de mer
 3 place de Fontenoy - 75700 PARIS 07 SP - FRANCE

DIAGNOSTIC :

Diagnosis :

Durée prévisible de l'indisponibilité :

Likely duration of incapacity :

Y-a-t'il lieu de prévoir des séquelles* ? :

OUI NON *Any predictable consequential after-effects* :*

Yes No

Y-a-t'il lieu de prévoir un reclassement professionnel* ? :

OUI NON *Any consequential need to regrade professionally*:*

Yes No

Nom et adresse du médecin :

Name and adress of the consulting physician :

Date et Signature :

* cocher la case - tick the appropriate box